



Conseil général

Séance du Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis,

Du mercredi 24 juin 2020, à 20.00 heures,
à la salle de l'Univers@lle, chemin des Crêts 31

Présidence:

M. Jérôme Volery, Président – PDC

Membres du Bureau:

M. Jérôme Lambercy, Vice-Président – UO+PS
Mme Charlotte Berthoud, scrutatrice – PDC
Mme Ana Rita Domingues, scrutatrice – UO+PS
M. Alexandre Genoud, scrutateur – UDC-PAI
Mme Marina Meyer, scrutatrice – PLR
M. Patrice Schneuwly, scrutateur – UDC-PAI

Membres du Conseil général excusés (2/50):

M. Mehdi Genoud – UDC-PAI
M. Morgan Pires – UDC-PAI

Membre du Conseil communal excusé (0/9):

Conseil communal (9/9):

M. Damien Colliard, Syndic, directeur de l'Administration, des Affaires religieuses, du Personnel, de la Population et de la Sécurité publique
M. Charles Ducrot, Vice-Syndic, directeur des Finances
M. Steve Grumser, Conseiller communal, directeur des Affaires militaires, des Bâtiments et de la Protection de la population
M. Thierry Bavaud, Conseiller communal, directeur de l'Aménagement du territoire, de l'Energie et de l'Environnement
M. Daniel Figini, Conseiller communal, directeur de la Santé et des Affaires sociales
M. Jérôme Allaman, Conseiller communal, directeur des Constructions, de l'Economie/industrie/artisanat&commerce et du Tourisme
M. Daniel Maillard, Conseiller communal, directeur de la Gestion des déchets, des Travaux/routes/transports & télécommunication et du Service du feu
M. Gabriele Della Marianna, Conseiller communal, directeur de l'Agriculture, de Chasse et pêche, de l'Economie alpestre et des Forêts
Mme Christine Genoud, Conseillère communale, directrice de la Culture, de la Formation et des Sports & loisirs

Absence:

/

Rédaction du procès-verbal:

Mme Nathalie Defferrard Crausaz, secrétaire du Conseil général



Séance du Conseil général du 24 juin 2020

1 Ouverture de la séance

2 A 20h00, le Président ouvre la séance du Conseil général du 24 juin 2020 et salue les membres du Conseil
3 communal et du Conseil général, ainsi que les collaborateurs et collaboratrices de l'administration
4 communale, le public et les représentant-e-s de la presse.

5 Conformément à l'article 38 de la Loi sur les communes (ci-après: LCo) et à l'article 27 du Règlement du
6 Conseil général (ci-après: RCG), il est constaté que la séance a été convoquée selon les dispositions en
7 vigueur.

8 **Le Président.** Univers@alle, acte II. La Covid tenant le premier rôle, nous sommes obligés de jouer
9 les seconds rôles en ces lieux. La convocation du 9 juin 2020, contenant l'ordre du jour de la
10 présente séance, vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire. La convocation et
11 l'ordre du jour ont été publiés dans la Feuille officielle no 24 du 12 juin 2020 et dans l'édition du
12 Messenger du 19 juin 2020. Les membres du Conseil général ont également reçu les trois Messages
13 relatifs à la présente séance, le Rapport de gestion 2019, ainsi que les rôles des propositions et
14 des questions mis à jour.

15 Je rappelle qu'en cas d'empêchement de siéger, selon l'art. 31 al. 1 du RCG, les personnes
16 empêchées s'excusent auprès du Président ou du secrétariat communal non auprès d'un collègue.
17 À défaut, la personne sera considérée comme absente.

18 Appel

19 A. Mutations au sein du Conseil général

20 **Le Président.** Depuis notre dernière séance, aucune démission ne nous est parvenue.

21 M. Patrice Schneuwly, pour le Bureau, procède à l'appel.

22 Présent-e-s: 48

23 Excusé-e-s: 2

24 Absent-e: 0

25 **Le Président.** Avec 48 membres présents sur un total de 50, le quorum est largement atteint et,
26 par conséquent, notre conseil peut délibérer valablement. La majorité absolue des voix est établie
27 à 25.

28 B. Ordre du jour

29 **Le Président.** Dans un premier temps, le procès-verbal de la précédente séance ne figure pas à
30 l'ordre du jour, faute de temps. Il sera approuvé lors du prochain conseil.

31 Le Président demande s'il y a des remarques d'ordre formel à exprimer quant à l'ordre du jour proposé.

32 La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

33 Aucune demande de modification n'ayant été exprimée, l'ordre du jour est le suivant:

1. Election du ou de la Président-e du Conseil général, pour la période 2020-2021;
2. Election du ou de la Vice-Président-e du Conseil général, pour la période 2020-2021;
3. Message no 96 – Comptes communaux – Exercice 2019 – Approbation;
Représentant du Conseil communal: M. Charles Ducrot, Vice-Syndic, Directeur des
Finances
Rapport de la Commission financière et préavis
4. Rapport de gestion 2019;
Représentant du Conseil communal: M. Damien Colliard, Syndic
5. Message no 97 – Service de la voirie – Acquisition d'un agrégat de désherbage – Crédit
d'investissement de 32 650 francs – Approbation;
Rapport de la Commission financière et préavis
Représentant du Conseil communal: M. Daniel Maillard, Directeur de la gestion des
déchets



6. Message no 98 – Economie alpestre – Chalet de la Bria – Changement d’une chambre de captage et d’une conduite de 250 m¹ – Crédit d’investissement de 37 960 francs – Approbation;
Rapport de la Commission financière et préavis
Représentant du Conseil communal: M. Steve Grumser, Directeur des bâtiments
7. Rapports des Commissions au Conseil général
 - Commission des naturalisations;
 - Commission des bâtiments;
 - Commission des forêts;
 - Commission ECOSOR;
 - Commission d’aménagement;
 - Commission Energie.
8. Rapport de la Commission de la Maison St-Joseph
10. Divers.
 - Eventuelles réponses aux questions laissées en suspens;
 - Allocution de fin d’année présidentielle.

34 **Communications du Président**

35 **A. Déroulement de la séance**

36 **Le Président.** En vertu de l’article 34 al. 5, 6, 7 et 8 RCG, je vous rappelle que *lors des séances, les*
37 *médias autorisés peuvent, sauf disposition légale contraire, effectuer des prises de son ou d’images et assurer*
38 *leur retransmission; ils informent au préalable le président et veillent à ne pas perturber le bon fonctionnement*
39 *de la séance.*

40 Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, la séance est enregistrée conformément aux
41 dispositions légales. Je prie tous les intervenants de s’identifier et d’indiquer s’ils interviennent à
42 titre personnel ou au nom de leur groupe politique et s’il s’agit d’une proposition, d’une question ou
43 d’une remarque. Lors des interventions, j’invite l’ensemble du Conseil général à bénéficier du droit
44 qui lui est donné pour s’exprimer tout en tenant des propos convenables et respectueux. Les textes
45 des interventions doivent être remis à notre secrétaire, Mme Nathalie Defferrard Crausaz, au terme
46 de la séance ou par voie électronique, en format Word, au secrétariat communal dans les plus
47 brefs délais.

48 **B. Représentation du Président**

49 Depuis le 3 juin dernier, je n’ai pas représenté le Conseil général. En effet, ce samedi (ndlr: 20 juin
50 2020), la tournée des montagnes a été du ressort de mon vice-président. Il en donnera un retour
51 lors du prochain conseil.

52 Je tiens à remercier les Cyclomaniacs pour leur lettre de remerciement à la suite de l’acceptation
53 du Message no 87. Ceux qui désirent la lire peuvent s’adresser à notre secrétaire.

54 **C. Hommages aux défunts**

55 Ce soir, j’ai une pensée particulière envers toutes les personnes qui ont été touchées par un deuil
56 dans leur famille ou dans leur entourage. Soyons heureux d’avoir pu partager un moment de leur
57 vie et, pour les honorer, je demande à l’assemblée de se lever pour observer une minute de silence.

58 Le plénum se lève et observe un instant de silence.

59 **01 Election du ou de la Président-e du Conseil général, pour la période 2020-2021;**

60 **DISCUSSION GÉNÉRALE**

61 **Le Président.** Je passe la parole à la Cheffe du groupe UO+PS, Mme Elena Pilloud, pour nous
62 présenter la candidature de notre futur Président, qui entrera en fonction demain et occupera cette
63 fonction jusqu’à la fin de la législature.

64 **Mme Elena Pilloud, Cheffe du groupe UO+PS.** Au nom du groupe UO+PS, j’ai le plaisir de
65 présenter M. Jérôme Lambercy à la fonction de président du Conseil général. Permettez-moi, en
66 quelques mots, de présenter brièvement Jérôme avec un peu plus qu’un nom. Je pense que
67 beaucoup d’entre vous connaissent son enthousiasme et son énergie au sein de la Commission
68 Energie, justement. Mais cet ingénieur de formation et papa impliqué pour ses trois enfants est



69 également un amateur de sports, entre autres de sports d'hiver et de rugby. Passionné de
70 technologies et d'informatique, il sera sans doute accompagné le perchoir d'un fidèle assistant
71 numérique.

72 La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

73 **Le Président.** Pour votre information, d'entente avec le principal intéressé, M. J. Lambercy, le
74 président élu entrera en fonction dès demain, ce qui me permet de mener à terme cette séance.
75 Je constate que le nombre de candidat est égal au nombre de poste à pourvoir. Selon l'article 46
76 al. 1bis de la loi sur les communes, les candidats peuvent être élus tacitement. Toutefois, l'article
77 9 du règlement d'exécution de la loi sur les communes m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un
78 scrutin de liste est demandée. Le cas échéant, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des
79 membres ici présents, soit 10.

80 La parole n'étant pas demandée, je déclare M. Jérôme Lambercy, Président élu, sans scrutin. Un
81 Jérôme pour un Jérôme, une continuité... quoiqu'un léger décentrage sur la gauche. Félicitations
82 Jérôme!

83 *Applaudissements dans la salle. Remise des cadeaux usuels.*

84 Election

85 **Est élu, sans scrutin, en tant que Président du Conseil général pour la période 2020-2021, M. Jérôme**
86 **Lambercy, UO+PS.**

87 **02 Election du ou de la Vice-Président-e du Conseil général, pour la période 2020-2021;**

88 **DISCUSSION GÉNÉRALE**

89 **Le Président.** Je cède la parole à M. Hubert Demierre, Chef du groupe UDC-PAI, pour nous
90 présenter la ou le candidat-e au poste de Vice-Président-e jusqu'à la fin de la présente législature.

91 **M. Hubert Demierre, Président du groupe UDC-PAI.** Le groupe UDC-PAI a le plaisir de proposer
92 la candidature de Mme Chantal Honegger au poste de Vice-Présidente, pour la période 2020-2021.

93 La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

94 **Le Président.** Je constate que le nombre de candidat est égal au nombre de poste à pourvoir. Selon
95 l'article 46 al. 1bis de la loi sur les communes, les candidats peuvent être élus tacitement. Toutefois,
96 l'article 9 du règlement d'exécution de la loi sur les communes m'enjoint de vérifier si l'organisation
97 d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue
98 par 1/5 des membres ici présents, soit 10.

99 La parole n'étant pas demandée, je déclare Mme Chantal Honegger, élue sans scrutin, en tant que
100 Vice-Présidente. Une infirmière sur le devant de la scène, en période de pandémie, quoi de plus
101 normal ?! Félicitations Chantal!

102 *Applaudissements dans la salle.*

103 Election

104 **Est élue, sans scrutin, en tant que Vice-Présidente du Conseil général pour la période 2020-2021, Mme**
105 **Chantal Honegger, UDC-PAI.**

106 **03 Message no 96 – Comptes communaux – Exercice 2019 – Approbation;**

107 **Le Président.** Conformément à l'art. 14bis al. 3 du Règlement d'exécution de la loi sur les
108 communes, je cède tout d'abord la parole au représentant du Conseil communal, M. Charles
109 Ducrot, vice-Syndic, Directeur des Finances, et à Mme Chantal Vasta, Cheffe du Département des
110 finances, pour la présentation des comptes 2019.

111 **Représentant du Conseil communal**

112 **M. Charles Ducrot, Vice-Syndic, Directeur des Finances.** «J'ai le plaisir de vous présenter le
113 résultat des comptes 2019. L'argumentation comprendra 6 points:



- 114 1. Adoption et audit
115 2. Comptes de fonctionnement
116 3. Comptes des investissements
117 4. Bilan
118 5. Evolution de la dette
119 6. Conclusion

120 **1. Adoption et audit**

121 Le 10 mars 2020, le Conseil communal a adopté les comptes 2019. Il les a transmis à la
122 Commission financière le 20 mars 2020, ainsi qu'à l'organe de révision. Du 30 mars au 3 avril
123 2020, l'audit des comptes a été effectué par l'organe de révision en télétravail. Nous avons eu
124 la chance de pouvoir le faire grâce à notre nouveau programme ABACUS, ce que n'aurait pas
125 permis notre ancien logiciel informatique des comptes. La décision que vous avez prise l'année
126 passée est bénéfique et prémonitoire.

127 Le 18 mai 2020, nous avons fait lors d'une séance en présentiel une présentation des comptes
128 à la Commission financière et à l'organe de révision à la salle du Centre de renfort

129 **2. Comptes de fonctionnement**

130 **M. Charles Ducrot, vice-Syndic.** Dans les comptes de fonctionnement, les charges
131 s'élèvent à 45 462 010 fr. 50 (au budget, 43 653 130 francs) et les revenus à
132 50 222 624 fr. 54 (au budget, 43 888 580 francs). Cela représente un excédent de revenus
133 de 4 760 614 fr. 04. Le budget prévoyait un bénéfice de 235 450 francs. Ces montants
134 comprennent les écritures de bouclage – imputations internes, amortissements
135 extraordinaires et prélèvements aux réserves. C'est la deuxième fois que la Commune
136 dépasse les 50 millions de francs de revenus de fonctionnement. La première fois, c'était
137 lors de la vente des terrains de Montmoirin pour plus de 8 millions de francs, qui avait permis
138 de franchir la barre des 50 millions de francs.

139 **Les comptes de fonctionnement sans les écritures de bouclage se présentent**
140 **comme suit :**

141 Charges de fonctionnement : 37 245 856 francs (-1,03%, soit – 386 434 francs d'écart par
142 rapport au budget)

143 Revenus de fonctionnement : 42 374 728 francs (+11,87%, soit + 4 497 058 francs d'écart
144 par rapport au budget)

145 Bénéfice 5 128 031 francs, avant les amortissements extraordinaires. La marge nette
146 d'autofinancement s'élève à 7 462 567 francs (bénéfice + amortissements + mouvements
147 de réserves, soit + 5 132 707 francs d'écart par rapport au budget). Elle représente la
148 capacité de calculer par la suite l'endettement possible de la commune à partir du résultat
149 de ses comptes. Par conséquent, c'est un indicateur très important.

150 Nous pouvons considérer que nous avons une très belle embellie qui s'explique par

- 151 a) Une maîtrise des charges de fonctionnement avec une diminution de 386 434 francs;
152 b) Une évolution favorable des recettes fiscales de + 3 710 117 francs (liée à des
153 rattrapages d'impôts);
154 c) Une croissance des autres revenus pour 786 942 francs.

155 Ce très bon résultat des activités a permis de procéder à des amortissements
156 extraordinaires pour plus de 367 418 francs et d'augmenter la fortune libre de 4 760 614
157 francs pour atteindre 12 347 878 francs. Nous avons décidé d'augmenter la fortune libre
158 car nous anticipons le passage au MCH2, qui ne nous laissera plus la possibilité de faire
159 des réserves. C'est un choix politique que nous assumons pleinement.

160 **Mme Chantal Vasta, Cheffe du Département des finances.** Avant de plonger dans le
161 détail des comptes de fonctionnement 2019, je vous dévoile l'évolution des charges par
162 nature par rapport au budget: la *nature 33 – amortissements* – enregistre un dépassement
163 de + 53 806 francs, soit +1,41% et la *nature 36 - subventions accordées* - de +67 431
164 francs, soit +1,95%. La *nature 39 – imputations internes* – présente également une
165 augmentation par rapport au budget due à une imputation pour les amortissements
166 effectués en relation avec le prélèvement aux réserves pour les études sur les bâtiments
167 sportifs, l'acquisition de véhicules et la réfection de la Route de Moléson, entre autres. Ces
168 imputations n'étaient pas prévues au budget mais leur notification assure un suivi dans
169 l'analyse des coûts des services.



170 En ce qui concerne l'évolution des revenus de fonctionnement par nature, les revenus fiscaux 2019
171 – regroupés dans la *nature 40* – enregistrent la plus importante augmentation, de 3 710 117 francs,
172 soit +14,33%. Les prélèvements aux réserves, prévus sous la *nature 48*, ont été moins importants
173 que prévus car certains investissements financés par les réserves ont été reportés au budget 2020.
174 Le tableau des comptes par service indique les écarts des charges nettes entre les comptes et le
175 budget de fonctionnement. Tous les feux sont au vert, sauf pour le *chapitre 5 – affaires sociales*.
176 Nous passons en détail les écarts par chapitre et leurs raisons.

177 **M. Charles Ducrot, Vice-Syndic, Directeur des Finances** passe en revue les comptes de fonctionnement
178 des services chapitre par chapitre:

179 En préambule, je vous renvoie au Rapport de gestion 2019 pour des informations plus détaillées
180 sur les chapitres que je vais passer en revue.

181 0. Administration: Charges de 5 177 350 fr. 94 et revenus de 2 676 312 fr. 95, pour un excédent
182 de charges de 2 501 037 fr. 99, soit un écart de - 1,74% par rapport au budget. Cette différence
183 provient de la diminution des cotisations sociales, à l'AVS –22 020 fr. 55 et à la Caisse de pension
184 (indemnités journalières perte de gain non soumises) –21 500 fr. 50.

185 1. Ordre public: Charges de 2 307 150 fr. 08 et revenus de 1 673 467 fr. 95, pour un excédent
186 de charges de 633 682 fr. 13, soit un écart de -16,91% par rapport au budget. Cette différence
187 provient essentiellement de la diminution de la participation communale à la police du feu
188 intercommunale (moins d'interventions sur le territoire communal et davantage d'interventions
189 facturées), -77 220 fr. 51 et de la diminution des charges liées à la consommation d'eau et
190 d'énergie et au combustible pour la protection civile, en particulier pour le PSS, puisque les
191 locations ont diminué, -20 336 fr. 40. En contrepartie, les revenus sur les locations ont également
192 diminué.

193 2. Enseignement: Charges de 8 641 615 fr. 68 et revenus de 537 312 fr. 90, pour un excédent
194 de charges de 8 104 302 fr. 78, soit un écart de -1,45% par rapport au budget. Cette différence
195 s'explique en premier lieu par une diminution des frais de transports scolaires de 16 662 fr. 20, par
196 une diminution de notre participation aux écoles spécialisées qui sont des charges liées de
197 36 909 fr. 35, et, en dernier lieu, nous enregistrons des diminutions de charges dans diverses
198 rubriques, comme les fournitures scolaires, l'entretien des bâtiments ou la consommation
199 énergétique pour un total de 47 654 fr. 85.

200 3. Culte, culture et loisirs: Charges de 2 697 927 fr. 44 et revenus de 1 040 389 fr. 95, pour un
201 excédent de charges de 1 657 537 fr. 49, soit un écart de -2,61% par rapport au budget. Cette
202 différence s'explique par une diminution des frais d'entretien des places et jardins de 25 755 fr. 05,
203 par une diminution de 29 924 fr. 50 pour les prestations de service en lien avec les travaux
204 d'entretien des jardins et places publics et finalement par une augmentation des charges pour la
205 piscine de 23 150 fr. 13 en lien avec un problème de fiabilité de compteur servant à la facturation
206 de l'énergie. Nous avons également dû remplacer un robot défectueux. En ce qui concerne la
207 facturation de l'énergie, nous vous informons qu'une négociation est en cours avec l'Association
208 des communes de la Veveyse au sujet des montants payés en trop. Le Service des bâtiments
209 communal a constaté une augmentation constante de la consommation et a demandé un contrôle
210 des compteurs.

211 4. Santé: Charges de 3 643 735 fr. 20 et revenus de 40 828 fr.60, pour un excédent de charges
212 de 3 602 906 fr. 60, soit un écart de -1,03% par rapport au budget. Cette différence s'explique par
213 la ristourne de la participation au RSSV de 35 034 fr. 05, car leurs comptes sont bouclés après
214 ceux de la Commune et sont intégrés dans les comptes communaux de l'année suivante.

215 5. Affaires sociales: Charges de 4 149 335 francs et revenus de 789 168 fr. 15, pour un excédent
216 de charges de 3 360 166 fr. 85, soit un écart de +147 266 fr. 85, +4,58% par rapport au budget.
217 Cette différence s'explique par l'augmentation des subventions communales pour les crèches et
218 les mamans de jour, de +113 037 fr. 15 et par une diminution des revenus liés au remboursement
219 de tiers, de – 36 537 fr.90 .

220 6. Transports et communications: Charges de 4 579 768 fr. 21 et revenus de 1 607 141 fr. 45,
221 soit un excédent de charges de 2 972 626 fr. 76, soit un écart de -7,63% par rapport au budget.
222 Cette différence s'explique par une diminution des charges pour les travaux liés aux routes
223 communales, de – 132 175 fr. 10, par l'augmentation du revenu par imputation interne pour les
224 indemnités journalières dues à des incapacités de travail, +161 417 fr. 50, et par l'augmentation
225 des charges pour le déblaiement, le sablage et la protection hivernale, de +65 392 fr. 05, ainsi que
226 pour la consommation de l'éclairage public, dont l'assainissement effectué année après année
227 permet à moyen terme de faire des économies d'énergie, de -20 050 fr. 55.



228 7. Protection et aménagement environnement: Charges de 4 264 339 fr. 48 et revenus de
229 3 772 976 fr.14, d'où un excédent de charges de 491 363 fr. 34, soit -9,76% par rapport au budget.
230 Le taux de couverture de la distribution de l'eau et de la protection des eaux est de 100%, tel que
231 prévu au budget. Le taux de couverture global de la gestion des déchets s'élève à 86,56%,
232 quasiment dans la même proportion que le budget qui prévoyait un taux de 85,53%. Plus
233 précisément, le taux de couverture des ordures ménagères atteint 97,89% et celui de la déchetterie
234 79,29%. Nous enregistrons une augmentation des frais pour l'entretien des cours d'eau en lien
235 avec les premières mesures urgentes pour le trop-plein d'une canalisation du Lac Lussy de
236 54 415 fr. 70. Des revenus supplémentaires sont constitués de subventions pour le site pollué des
237 Rosières, de 49 323 francs. Ces subventions sont issues des investigations effectuées en 2017 et
238 2018 et avaient été financées par les comptes de fonctionnement respectifs. Les services de l'Etat
239 mettent du temps à établir les décomptes des subventions mais prenez note que le Service
240 communal en charge du dossier suit de près son traitement. Enfin, les comptes enregistrent une
241 diminution des honoraires de 33 582 fr. 80 relatifs à l'aménagement du territoire.
242 8. Economie: Charges de 2 192 350 fr. 17 et revenus de 1 707 245 fr. 84, d'où un excédent de
243 charges de 485 104 fr. 33, soit un écart par rapport au budget de -28,8% (196 215 fr. 67). Cette
244 différence s'explique par le fait que nous n'avons pas réalisé la place pour le camping-car.
245 L'emplacement projeté n'était pas conforme à la zone d'affectation. La centrale de chauffe génère
246 un bénéfice net de 40 131 fr. 90, alors que le budget prévoyait un déficit; l'écart par rapport au
247 budget est de +95 061 fr. 90. Le raccordement des immeubles de Montmoirin nous laisse envisager
248 un résultat positif pour les prochaines années. Le prix du bois étant très bas, cela est aussi
249 bénéfique pour le résultat de cette rubrique. Le turbinage génère également un bénéfice net de
250 99 737 fr. 89, soit +51 057 fr. 89 par rapport au budget. Ce type de production énergétique
251 fonctionne très bien et entre dans les critères du développement durable et du label Cité de
252 l'énergie. Du reste, un Message concernant un crédit pour l'installation d'un nouveau turbinage est
253 actuellement à l'étude.
254 9. Finances: Charges de 7 808 438 fr. 30 et revenus de 36 377 780 fr. 61, d'où un excédent de
255 revenus de -28 569 342 fr. 31, soit un écart de +15,36% par rapport au budget. La différence
256 s'explique par le résultat des impôts qui sont plus élevés de 3 710 117 francs par rapport au budget,
257 par une diminution des intérêts de -199 884 francs, par une diminution des amortissements
258 obligatoires de -131 119 francs. Actuellement, la Commune bénéficie de taux d'intérêt très
259 intéressants car la bonne situation financière et la masse des emprunts communaux permettent
260 d'obtenir des intérêts négatifs. En ce qui concerne les amortissements obligatoires, ils sont
261 moindres car de nombreux investissements n'ont pas encore été réalisés. Le CAB génère un
262 excédent de revenus de 324 630 francs, soit +187 510 francs par rapport au budget. Tous les
263 espaces du CAB étaient alors loués, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. En outre, nous avons
264 réalisés des amortissements supplémentaires de 367 417 francs.

265 **Impôts (détails)**



2. Comptes de fonctionnement 2019 - impôts

	Budget	Comptes	Excédent revenus en francs	Excédent revenus en %	Répartition impôts en %
Personnes physiques <small>yc impôt à la source</small>	18 070 000	20 011 442	*1 941 442	10.74	67.59
Personnes morales	3 790 000	4 780 779	* 990 779	26.14	16.15
Contribution immobilière	2 200 000	2 228 650	28 650	1.30	7.53
Gains immobiliers <small>payés par vendeurs</small>	800 000	870 893	70 893	8.86	2.94
Mutations immobilières <small>payées par acheteurs</small>	1 036 890	1 715 243	678 353	65.42	5.79

* Dont facturation d'impôts des années 2016 à 2017



267 Le fait que les 2/3 de l'impôt reposent sur les personnes physiques laisse envisager une situation
268 plutôt stable à l'avenir, malgré la mise en place de la RIE III. La différence de l'impôt sur les
269 entreprises de + 990 779 francs témoignent de la bonne santé financière de celles établies sur
270 notre territoire. Le budget de la contribution immobilière est très proche de la réalité comptable,
271 puisqu'il est établi à partir des projets de permis de construire portés à notre connaissance.

272 3. Comptes des investissements 2019

273 Dans les comptes des investissements, les dépenses s'élèvent à 12 465 739 fr. 15 (au budget,
274 32 677 871 fr. 10, soit un écart par rapport au budget de - 20 212 131 fr. 95) et les recettes à
275 1 052 023 fr. 25 (au budget, 10 424 940 francs, soit un écart par rapport au budget de -
276 9 372 916 fr. 75). Cela représente un excédent de dépenses de 11 413 715 fr. 90. Le budget
277 prévoyait un excédent de dépenses de 22 252 931 fr. 10 francs. L'écart par rapport au budget
278 s'élève à - 10 839 215 fr. 20.



3. Comptes des investissements 2019 par services

Services	Comptes 2019	Budget 2019	Ecart en francs
0 Administration	42 810.75	392 000.00	● - 349 189.25
1 Ordre public	131 817.25	302 000.00	● - 170 182.75
2 Enseignement et formation	9 337 695.65	13 360 000.00	● - 4 022 304.35
3 Culte, culture et loisirs	187 981.30	1 002 500.00	● - 814 518.70
4 Santé			
5 Affaires sociales			
6 Transports et communications	1 070 699.30	4 154 000.00	● - 3 083 300.70
7 Protection et aménagement environnement	454 532.25	1 710 431.10	● - 1 255 898.85
8 Economie	227 398.95	220 000.00	● + 7 398.95
9 Finances	- 39 219.55	1 112 000.00	● - 1 151 219.55

- 279 0. Administration: L'écart de -349 189 fr. 25 s'explique par le fait que la participation aux frais
280 d'honoraires du Concours Chrysalide pour le nouveau bâtiment administratif n'a pas été
281 facturée.
- 282 1. Ordre public: ràs.
- 283 2. Enseignement et formation: l'écart est conséquent et s'élève à -4 022 304 fr. 35. Les travaux
284 de l'école des Pléiades ont pris du retard et les entreprises n'ont pas encore établi leurs
285 factures. De manière générale, il y a du retard aussi pour la patinoire, la piscine et le bâtiment
286 multisports, dont les dépenses relatives avaient été portées au budget sans qu'elles soient
287 réalisées.
- 288 3. Culte, culture et loisirs: ràs.
- 289 4. Santé: ràs.
- 290 5. Affaires sociales: ràs.
- 291 6. Transports et communications: l'écart est conséquent et s'élève à -3 083 300 fr. 70. Cela
292 concerne essentiellement des retards de facturation relatifs au chantier de la Gare et à la
293 traversée des Paccots. Ce dernier investissement devrait être réalisé prochainement.
- 294 7. Protection et aménagement environnement: L'écart de -1 255 898 fr. 85 s'explique par le fait
295 que des travaux liés à l'eau et à l'épuration pour la Gare n'ont pas encore été facturés à
296 l'Interconnexion qui doit être constituée prochainement.
- 297 8. Economie: ràs.
- 298 9. Finances: ràs.
- 299

300 **Mme Chantal Vasta, Cheffe du Département des finances.** Je voulais apporter une précision
301 relative à la rubrique du budget du chapitre 7 Protection et aménagement environnement, dont les
302 10 centimes reflètent le rapport relatif à la dépense imprévisible et urgente de Es Crêts, que vous
303 avez validé et qui a été ajoutée au budget.



304

4. Bilan



4. Bilan

Actif	31.12.2019	31.12.2018	Variation
Actif disponible	11 431 779.19	9 439 629.22	● + 1 992 149.97
Immobilisations	57 256 271.00	49 700 271.00	● + 7 556 000.00
Total actif	68 688 050.19	59 139 900.22	● + 9 548 149.97
Passif	31.12.2019	31.12.2018	Variation
Endettement	48 863 284.34	42 920 825.61	● + 5 942 458.73
Fonds de réserve	7 476 886.95	8 631 809.75	● - 1 154 922.80
Capital	12 347 878.90	7 587 264.26	● + 4 760 614.04
Total passif	68 688 050.19	59 139 900.22	● + 9 548 149.97

305
306
307
308
309
310
311
312
313
314
315
316
317

L'actif au 31.12.2019 se compose d'actif disponible (avoirs bancaires et débiteurs) et d'immobilisations (patrimoine financier et administratif). L'augmentation du total des actifs s'explique par le report des investissements 2019 de 11 413 715 fr. 90 et des amortissements effectués pour 3 857 715 fr. 90.

Le passif au 31 décembre 2019 se décompose en endettement pour 48 863 284 fr. 34, en fonds de réserve pour 7 476 886 fr. 95 et en capital pour 12 347 878 fr. 90.

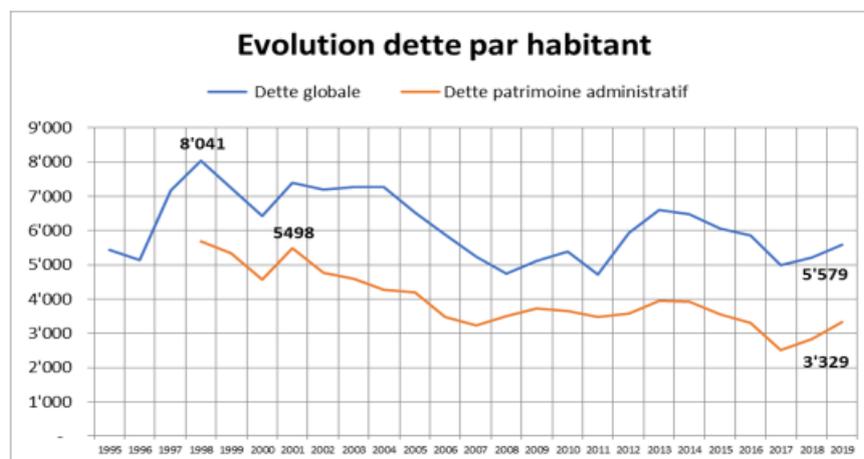
Par rapport à 2018, l'endettement a augmenté de 5 942 458 fr. 73, augmentation nécessaire pour financer les investissements réalisés en 2019. Le fonds de réserve a diminué de 1 154 922 fr. 80, diminution, due aux prélèvements effectués pour amortir les études pour les bâtiments sportifs, l'acquisition de véhicules et la réfection des routes. Enfin, le capital augmente avec le bénéfice de l'exercice 2019 de Fr. 4 760 614 fr. 04.

5. Evolution de la dette



2017 : dette globale 33.4 millions / dette PA 16.7 millions / 6706 habitants
2018 : dette globale 36.4 millions / dette PA 19.7 millions / 6975 habitants
2019 : dette globale 40.1 millions / dette PA 23.9 millions / 7193 habitants
Nombre habitant au 24 juin 2020 7299

5. Evolution de la dette



318
319
320
321
322
323

M. Charles Ducrot, vice-Syndic. Châtel-St-Denis enregistre une dette globale de 5579 francs par habitant, dette qui a augmenté, car ce montant intègre déjà l'école des Pléiades. La dette du patrimoine administratif s'élève à 3329 francs. Le montant a également augmenté et tient compte des travaux effectués au CAB. Pour rappel, la Commune a connu une dette globale par habitant s'élevant à 8041 francs. Aujourd'hui, nous avons réussi à la réduire. Au vu des nombreux



324 investissements futurs, il faudra être très prudents. Nous bénéficions de taux d'intérêts
325 extrêmement bas et espérons en profiter encore quelques temps. Les indicateurs sont positifs.

326 **6. Conclusion**

327 L'année 2019 a été marquée par les principaux éléments suivants:

- 328 • La maîtrise du budget par les services communaux;
- 329 • L'évolution favorable des rentrées fiscales. Nous constatons que les nouveaux habitants
330 sont de bons contribuables et assurent une augmentation du revenu d'impôt;
- 331 • Ce bénéfice et le fait de boucler les comptes 2019 avec un tel résultat sont d'autant plus
332 réjouissants car la situation financière pourrait se détériorer en raison de la crise de la
333 Covid-19. L'avenir prend la forme d'un grand point d'interrogation. Cette situation nous
334 préoccupe et c'est pourquoi nous entretenons d'étroites relations avec le réseau des
335 entreprises établies sur sol communal au sujet de leurs activités et de leur situation
336 financière.

337 Nous vous présentons les axes prioritaires retenus pour la gestion des finances communales:

- 338 • Maintenir le cadre financier strict au niveau des charges;
- 339 • Continuer à assurer les revenus actuels et attirer de nouvelles ressources pérennes. La
340 diversité des entreprises établies à Châtel-St-Denis constitue une force pour passer cette
341 phase difficile;
- 342 • Améliorer les collaborations intercommunales et viser les synergies. Je cite pour exemple
343 l'engagement d'un collaborateur en tant que support informatique, en collaboration avec le
344 RSSV et le spécialiste en protection incendie. Ces synergies permettent de maîtriser les
345 charges, rendues obligatoires pour l'entrée en vigueur de nouvelles législations;
- 346 • Continuer d'anticiper les besoins futurs en matière d'investissements en tenant compte des
347 charges d'exploitation. Nous savons qu'une infrastructure a un prix à sa construction mais
348 que durant sa durée de vie elle aura coûté quatre fois la mise de base.

349 **Remerciements**

350 Nous devons les résultats de ces comptes

- 351 - au personnel communal, en particulier aux collaboratrices du Service des finances, à Mme
352 Chantal Vasta, Cheffe du Département des finances, dont je loue le professionnalisme et
353 la qualité de son travail, qui assure le suivi et le résultat des comptes.

354 Un grand merci

- 355 - aux Chefs de service, qui font un travail exceptionnel et de qui nous exigeons beaucoup.
356 À l'introduction du MCH2, il leur en sera demandé davantage en termes de suivi de la
357 comptabilité. Nous souhaitons mettre en place un outil qui leur permettra d'être plus
358 proactifs dans le suivi du budget;
- 359 - aux cadres et à mes collègues du Conseil communal avec qui je suis assez dur. Mais cela
360 est nécessaire pour maintenir le cap et présenter des comptes équilibrés, tout en
361 garantissant un investissement qui soit intéressant et en faveur de nos citoyens, dans des
362 infrastructures de qualité et qui améliorent la qualité de vie à Châtel-St-Denis;
- 363 - à la Commission financière que nous considérons comme un partenaire et qui soulève des
364 questions intéressantes, qui nous permettent de progresser réciproquement dans des
365 échanges très constructifs;
- 366 - Et enfin, à la nouvelle société fiduciaire, Gefid Conseils SA, qui contrôle les comptes, et
367 qui satisfait par ses démarches et interrogations le Conseil communal. Ce partenaire nous
368 permettra d'avancer et de faire avancer la commune.

369 Je reste à votre disposition pour d'éventuelles questions.

Message no 96 du Conseil communal au Conseil général

Objet: Comptes de la Commune de Châtel-St-Denis – Exercice 2019 – Approbation

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message no 96 concernant les comptes de fonctionnement et des investissements de l'exercice 2019.

Comptes de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Ville de Châtel-St-Denis présente, à la clôture de l'année 2019, un bénéfice de 4 760 614 fr. 04 contre un bénéfice prévu de 235 450 francs au budget 2019. Cette situation représente une amélioration de 4 525 164 fr. 04 du budget de fonctionnement.



Ce bon résultat annuel est atteint avant tout grâce aux recettes des différents impôts. Ainsi, le résultat avant amortissements extraordinaires s'élève à 5 128 031 fr. 94. Ce résultat a permis de procéder à des amortissements extraordinaires de 367 417 fr. 90.

Pour mémoire, le résultat des comptes 2018 présentait un bénéfice de 2 910 179 fr. 97 après amortissements extraordinaires de 1 749 711 fr. 30.

Ce bon résultat est dû à

- une croissance des recettes d'impôts par rapport au budget de 3 710 117 francs (+ 14,3%). Cette croissance est très marquée pour la fiscalité des personnes physiques ainsi que pour les impôts liés aux mutations immobilières des personnes physiques.

	Fr.	Ecart en%
○ impôts des personnes physiques	1'941'442.00	+ 10,74
○ impôts des personnes morales	990'779.00	+ 126,14
○ contributions immobilières	28'650.00	+ 1,30
○ impôts sur les gains immobiliers	70'893.00	+ 8,86
○ les autres impôts (incluant les mutations immobilières)	678'353.00	+ 65,42

- une croissance des autres revenus par rapport au budget de 786 942 francs, répartie comme suit

	Fr.	Ecart en%
○ revenus des biens	214'385.00	+ 13,07
○ contributions, émoluments, taxes	474'469.00	+ 6,52
○ recettes sans affectation	12'422.00	+ 2,46
○ dédommagement de collectivités	- 7'741.00	- 0,46
○ subventions	93'407.00	+ 9,64

- S'agissant des charges, il y a une diminution par rapport au budget d'environ 386 434 francs (-1%).

Comptes des investissements

Le compte des investissements se solde par un excédent de dépenses d'investissement de 11 413 715 fr. 90; ce montant a été porté en augmentation du patrimoine. Le budget prévoyait 22 252 931 fr. 10 de dépenses nettes. La différence représente des investissements non encore réalisés ou en cours d'exécution.

Il faut savoir que les dépenses d'investissement les plus importantes de l'année 2019 sont, sans surprise, les dépenses liées à la construction de l'école des Pléiades.

Contenu

En ce qui concerne le contenu même du présent Message, le Conseil communal renvoie aux explications détaillées sur les comptes 2019 figurant sous Chapitre 9. Finances et impôts du Rapport de gestion 2019 de la commune de Châtel-St-Denis.

Synthèse

L'année 2019 est marquée par les éléments principaux suivants:

- Des recettes fiscales en dessus des prévisions;
- Des charges maîtrisées;
- La marge d'autofinancement (MNA) actuelle de 7 462 597 francs permet à notre Ville de financer les investissements futurs;
- La réalisation des investissements à hauteur de 11 413 715 fr. 90, dont 9 337 695 fr. 65 pour la construction de l'école des Pléiades.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal propose au Conseil général d'approuver les comptes 2019 de la Ville de Châtel-St-Denis tels qu'il les a arrêtés.

Châtel-St-Denis, mars 2020

Le Conseil communal

370
371 **L'intervention de M. Daniel Jamain a été reportée dans le cadre de la discussion sur le Rapport de**
372 **gestion auquel elle se rapportait. La réponse de M. Ducrot y a été associée.**

373 **Rapport de la Commission financière**

374 **Mme Anne-Lise Chaperon, Présidente de la Commission financière.** La Commission financière
375 s'est réunie le 11 mai dernier, afin d'étudier les comptes 2019, objet du Message no 96. En date du
376 18 mai, elle a rencontré le Conseil communal qui a répondu à ses diverses questions, ainsi que la
377 fiduciaire Gefid Conseil SA qui lui a communiqué son rapport de vérification.

La Commission financière vous fait part des remarques suivantes:

- La Commission financière se réjouit de l'excellent exercice 2019. Le résultat des comptes de fonctionnement 2019 est en grande partie dû à des entrées fiscales plus importantes que prévu, non seulement pour l'impôt des personnes physiques mais aussi celui des personnes morales et des mutations immobilières. Il est à relever également que la gestion des charges a été respectée de manière rigoureuse.



- 384 - La Commission financière a soulevé plusieurs points et demandé des explications sur divers
385 comptes de fonctionnement. Elle a obtenu des réponses détaillées et en remercie le Conseil
386 communal ainsi que Mme Chantal Vasta.
387 - La Commission financière remercie la fiduciaire Gefid Conseils SA pour son travail de révision
388 effectué durant le confinement, la présentation de son rapport et l'excellente collaboration avec
389 notre Commission.
390 - Elle adresse de vifs remerciements à Mme Chantal Vasta et à ses collaboratrices du Service
391 des finances pour tout le travail effectué.
392 - Pour terminer, la Commission financière présente ses félicitations au Conseil communal et à
393 toutes les personnes ayant œuvré à cet excellent résultat représentant un bénéfice de
394 4 760 614 fr. 04.
395 Au vu des remarques précédentes, la Commission financière donne un préavis favorable à
396 l'approbation du Message no 96 concernant l'exercice 2019 des comptes communaux.

397 **DISCUSSION GÉNÉRALE**

398 **Groupes politiques**

- 399 **M. Marc Vuichard, PDC.** Ceci est une intervention au nom du groupe PDC. D'une part, les comptes
400 2019 qui nous ont été présentés ce soir ne peuvent que nous réjouir. Le bénéfice - amélioré bien
401 au-delà du bénéfice budgété - est certes le fruit de rentrées fiscales exceptionnelles: +14,3%, soit
402 +3 710 117 francs!
403 Ce résultat bénéficiaire provient pour moitié des personnes physiques, pour un tiers des personnes
404 morales et est pour un cinquième lié aux mutations immobilières des personnes physiques. La
405 distribution de l'amélioration des rentrées fiscales de notre commune est hétérogène. Cette
406 diversification réduit (sans doute) le risque de dépendance à l'une ou l'autre catégorie de
407 contributeurs, ce qui est plutôt rassurant.
408 D'autre part, il s'agit de mentionner la maîtrise des coûts tout au long de l'exercice 2019. Elle
409 contribue, certes plus modestement à l'amélioration du résultat 2019 (-386'434.-chf sur les
410 charges), mais requiert de la part de chaque collaborateur et de chaque collaboratrice de notre
411 commune une attention permanente et une conscience des coûts.
412 Ainsi, le groupe PDC tient à remercier, le Conseil communal, les cadres et l'ensemble des employé-
413 e-s de l'administration communale de Châtel-St-Denis pour leur engagement, leur collaboration et
414 leurs contributions au succès de l'exercice 2019.
415 Le groupe PDC soutient le Message no 96 tel que présenté.
416 En conclusion: Au fil des années le Conseil communal et l'administration communale nous ont
417 habitués à des résultats financiers toujours améliorés en comparaison des prévisions budgétaires.
418 Continuez.....en n'omettant pas d'investir intelligemment et durablement !
419 « Aussi rarement déficitaire que possible et aussi souvent bénéficiaire que nécessaire! »
420 La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

421 **EXAMEN DE DÉTAIL**

- 422 **Le Président.** L'entrée en matière étant acquise d'office et aucune demande de renvoi n'étant
423 présentée, nous passons à l'examen de détail de l'arrêté relatif à l'approbation des comptes
424 communaux 2019.
- 425 **Article premier**
426 Pas d'observation. Adopté.
- 427 **Article 2**
428 Pas d'observation. Adopté.
- 429 **Article 3**
430 Pas d'observation. Adopté.
- 431 **Titre et considérants**
432 Pas d'observation. Adoptés.

433 **Vote d'ensemble**

- 434 **À l'unanimité des 48 membres présents, le Conseil général accepte les comptes communaux de**
435 **l'exercice 2019, tels que présentés:**



LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- le Message no 96 du Conseil communal, du 10 mars 2020;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Les comptes de fonctionnement de la Ville de Châtel-St-Denis pour l'exercice 2019 sont approuvés tels que présentés, à savoir:

Total des charges:	Fr.	45'462'010.50
Total des revenus:	Fr.	50'222'624.54
Résultat (bénéfice):	Fr.	4'760'614.04

Article 2

Les comptes des investissements de la Ville de Châtel-St-Denis pour l'exercice 2019 sont approuvés tels que présentés, à savoir:

Total des dépenses:	Fr.	12'465'739.15
Total des recettes:	Fr.	1'052'023.25
Résultat (excédent de dépenses):	Fr.	11'413'715.90

Article 3

Le présent arrêté n'est pas sujet à référendum.

Châtel-St-Denis, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire:

Le Président:

Nathalie Defferrard Crausaz

Jérôme Volery

436 **Le Président.** Je tiens à remercier Mme Chantal Vasta et ses collaboratrices, ainsi que M. Charles
437 Ducrot, pour tout le travail effectué.

438 Applaudissements.

439 **04 Rapport de gestion 2019;**

440 **M. Damien Colliard, Syndic.** Le rapport de gestion de la Ville de Châtel-St-Denis est un ouvrage
441 important pour notre cité et pour nos citoyens. Il est le reflet de toutes les données, les activités, les
442 projets et autres études intégrés dans nos services. Ainsi, en premier lieu, le Conseil communal
443 tient à remercier toutes les personnes qui ont contribué à la rédaction de ce rapport.

444 Persuadé que vous avez porté une lecture attentive à ce document, je souhaite mettre en lumière
445 quelques-uns des événements et faits qui ont marqué l'année 2019 dans notre Commune. Une
446 année exceptionnelle, une année intense, une année festive qui a rythmé la Commune de janvier
447 à décembre sur un seul thème: **La communication au cœur de la vie châteloise**. Dès le mois de
448 janvier, le Conseil communal ouvre les feux en présentant au Conseil général et à la population
449 châteloise sa vision à long terme, issue d'une réflexion participative menée par l'Exécutif en
450 collaboration avec une délégation du Conseil général et les Chef-fe-s de service. Grâce à cette
451 vision, et puisque gouverner c'est prévoir, « Châtel-St-Denis veut voir plus loin que demain » et
452 s'offre un fil rouge pour l'accompagner durant les 15 prochaines années.

453 « Châtel-St-Denis, Ville d'énergies », voici le nouveau slogan de la Ville, révélé également en début
454 d'année, et concrétisé par un logo représentant symboliquement certaines des énergies naturelles
455 dont bénéficie notre commune.

456 Début février, c'est le site Internet communal qui fait peau neuve: un site qui veut offrir des sources
457 d'informations pertinentes, mais aussi donner des indications utiles et offrir des outils pratiques



458 comme, entre autres, les formulaires d'annonce, les horaires des sites communaux, des news et
459 bien sûr toutes les informations en lien avec les séances du Conseil général. En 11 mois, le site a
460 reçu pas moins de 89'000 visites dont 55% via des tablettes et smartphones. Après cette période
461 de tests et quelques corrections, de nouvelles fonctionnalités vont voir le jour en 2020.
462 Toujours dans le thème de la communication, la Commune a installé plusieurs écrans
463 d'informations, tant pour le personnel à la cafétéria, que pour le public à l'Univers@lle.
464 L'été communal a démarré par la présentation du nouveau logo que l'Office du tourisme s'est
465 également offert. Un logo épuré et moderne, « 4 saisons », affublé d'un chalet d'alpage, qui y offre
466 une touche de terroir.
467 Au mois de juillet, nos amis du jumelage sont montés depuis Volx, adultes et adolescents ont passé
468 une semaine de vacances au chalet des Pueys. Ils ont profité de leur visite pour assister à
469 l'événement de l'année et de ce début de XXI^e siècle: la Fête des Vignerons. Une fête de portée
470 internationale qui a évidemment eu des impacts pour notre commune, voisine de la Ville de Vevey:
471 que ce soient par les figurants et bénévoles, ou en tant que spectateurs, grâce à l'offre hôtelière,
472 ou encore dans le rôle de porte d'entrée pour l'accès en transports publics, Châtel-St-Denis et ses
473 habitants ont contribué de près ou de loin à cette fête magnifique dont on entend encore les
474 réminiscences de lyoba de nostalgie.
475 Au mois d'août, la Commune transmet ses informations ou ses « news » à la population par l'envoi
476 de la nouvelle formule du Vivre Ici. Nouvelle apparence, nouveau format, nouveau design, le Vivre
477 Ici apporte désormais essentiellement des communications officielles basées sur l'actualité
478 châteloise. Le Conseil communal félicite et remercie le comité de rédaction mis en place pour son
479 engagement et sa créativité.
480 En septembre, c'est la rentrée scolaire, le Conseil communal, le Service des écoles, le conseil des
481 parents et le service de police se coordonnent pour l'organisation de la journée « à pied à l'école »
482 à l'attention des écoliers châtelois. Ce fut un moment festif, ludique et bien sûr éducatif, marqué
483 par la collaboration de trois sportifs d'élite de la région.
484 En octobre, la Ville de Châtel-St-Denis a participé au Comptoir de la Veveyse: le stand officiel avait
485 pour thème celui de l'Energie et a dévoilé plusieurs projets en lien avec cette thématique. La vision
486 à long terme était également présentée sur des écrans géants. Plusieurs services communaux ont
487 collaboré et participé à sa réalisation. Parallèlement, le Service de la police était également sur le
488 stand de l'Association des polices fribourgeoises. De même, le Service des forêts, en collaboration
489 avec plusieurs partenaires, a réalisé un magnifique stand qui a reçu le 1^{er} prix.
490 Une très belle édition pour ce comptoir de la Veveyse durant lequel la Commune de Châtel-St-
491 Denis a aussi organisé le Mérite sportif châtelois avec la présence de Mme Ellen Sprunger,
492 championne suisse d'athlétisme qui a remis le mérite à huit lauréats.
493 En novembre, la ville de Châtel-St-Denis s'est parée de ses plus beaux atours, tout comme la
494 station des Paccots. Sous la houlette de la commission de l'énergie, les décorations de Noël ont
495 été renouvelées. D'une part, la technologie LED va permettre une économie d'énergie notoire, et
496 d'autre part, les nouvelles décorations ont embelli notre Commune et ont même fait la joie des
497 enfants avec sa boîte aux lettres du Père Noël.
498 Le mois de décembre a été marqué par l'inauguration de la nouvelle gare: Châtel-St-Denis et sa
499 gare multimodale étaient sous tous les projecteurs le 14 décembre. L'événement a également
500 permis à la Commune de remercier le directeur des TPF, Vincent Ducrot, pour l'énergie et la volonté
501 qu'il a investies dans ce projet et de le féliciter pour sa nomination à la tête des CFF.
502 En fin d'année, finalement, les membres du Conseil communal ont lâché leur petite larme pour le
503 départ de leur collègue Anne-Lise Wittenwiler. La dernière séance du conseil a été teintée
504 d'hommages et de remerciements, et agrémentée d'une sortie festive et frugale, sans oublier de
505 trinquer avec un petit verre de Damassine.
506 Pour clore cette année, les comptes 2019 sont qualifiés d'exceptionnels par notre ministre des
507 finances. Ce bénéfice de 4,8 millions de francs est certes issu d'une rentrée fiscale avantageuse.
508 Mais il provient aussi d'une bonne maîtrise des charges et du respect des budgets. Aussi, le Conseil
509 communal profite de cette assemblée pour féliciter l'ensemble du personnel pour le travail fourni
510 durant l'année écoulée.
511 Il remercie également les membres du Conseil général, pour la qualité de leurs débats, pour leur
512 implication dans les commissions, ainsi que pour la confiance portée à leur Exécutif. Tous ensemble
513 nous oeuvrons et mettons toute notre énergie pour le bien de notre belle commune.

514 **Le Président.** Je remercie M. le Syndic pour sa présentation. J'ouvre la discussion à son sujet.



515 **DISCUSSION GÉNÉRALE**

516 **Groupes politiques**

517 **M. Daniel Jamain, PLR.** Ceci est une question au nom du groupe PLR. En préambule à notre
518 question, le groupe PLR tient à relever l'excellente présentation du rapport d'activités 2019. Le
519 document est détaillé, circonstancié, bien documenté et donne le sentiment que notre Commune
520 est gérée par des personnes compétentes qui maîtrisent leur domaine, tel l'émondage, qui est la
521 taille des haies (cf. p.67). Le groupe PLR remercie l'ensemble du personnel communal pour son
522 engagement dans l'exercice de ses activités et son dévouement dans l'accomplissement de ses
523 tâches pour le bien de notre communauté. Il remercie également ses édiles en charge de la gestion
524 financière qui ont réussi à réduire les charges d'environ 20%. Le reste, qui représente la principale
525 part, en revient à nous, les citoyens, pour avoir travaillé afin de payer nos impôts. Merci à tous pour
526 cet effort collectif qui sera d'autant plus nécessaire durant cette année 2020.
527 Le rapport suscite nombre de questions mais des questions auxquelles nous n'aurions pas songé.
528 En effet, certaines données soulèvent des questions que nous ne nous serions pas posées si nous
529 n'avions pas eu ces données. Celle du PLR est à double sens et à mettre dans la catégorie de
530 second ordre: à la page 68 du rapport, il est fait mention d'échange d'eau entre le réseau SIGE et
531 Châtel-St-Denis. Dans un sens, Châtel-St-Denis livre 2733 m³ au SIGE et dans l'autre sens, le
532 SIGE livre 1040 m³ à Châtel-St-Denis. La question ne porte pas sur les montants formulés qui sont
533 marginaux mais sur le principe: le 1000 m³ d'eau livré par Châtel-St-Denis est-il au même prix que
534 celui livré par le SIGE compte tenu que le turbinage de l'eau du lac a un coût. Merci pour une
535 réponse qui coulera de source!

536 **M. Charles Ducrot, Vice-Syndic et responsable des Finances.** J'espère que le même tarif est
537 appliqué. Toutefois, nous allons le vérifier et communiquer la réponse lors d'une prochaine séance
538 du Conseil général.

539 **M. Frédéric Pilloud, PDC. Proposition de mise sur pied d'une commission de gestion lors de la**
540 **prochaine législature. Intervention au nom du groupe PDC.** À l'aube de la fin de cette législature, il
541 convient en préambule de souligner le travail du Conseil communal et de l'administration pour
542 accompagner la métamorphose de notre village en une ville. Nonobstant, il semble important de
543 dresser un bilan, certes non exhaustif, de la gestion de notre collectivité publique en étant force de
544 propositions constructives pour l'améliorer.
545 Avant de passer le témoin à nos successeurs dans quelques mois, il y a lieu de se remémorer
546 certains dossiers sensibles tels que: la politique de rémunération des fonctions, l'aménagement du
547 lieu-dit « Fruence Nord », la réfection de la route de la Bria, l'avenir de notre Centre de renfort et
548 dernièrement la suppression de la déchèterie aux Paccots.
549 Ceux-ci ont engendrés quelques turbulences. En outre, il faut également prendre en compte
550 plusieurs démissions de Conseillères et Conseillers généraux pour diverses motivations. Dans ce
551 contexte, un organe supplémentaire pour la régulation de l'exercice du pouvoir semble s'imposer.
552 Pour mémoire, les responsabilités du Conseil général sont définies par l'art. 5 – Attributions et
553 délégation de compétences – du Règlement du Conseil général. Au niveau du Grand Conseil, une
554 motion demandant une modification de la Loi sur les communes relative à l'introduction d'une
555 commission de gestion, a été déposée au niveau cantonal par Messieurs les Députés Bruno
556 Marmier et Elias Moussa, en date du 20 décembre 2019. En voici un extrait¹ :
557 « Il est demandé d'inclure une disposition légale donnant la faculté aux communes d'introduire,
558 dans un règlement de portée générale, une commission de gestion au niveau communal. Une telle
559 commission pourrait prendre la forme d'une nouvelle commission indépendante de la commission
560 financière prévue actuellement à l'art. 96 LCo. Les communes seraient aussi en mesure de décider
561 d'attribuer ces nouvelles tâches de gestion aux commissions financières existantes.
562 Cette commission a pour tâche d'examiner l'administration de la commune, à l'instar de l'attribution
563 de la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil consacrée à l'art. 14 al. 1 let. c
564 LGC. Pour ce faire, elle dispose notamment d'un droit d'investigation. Elle remet chaque année un
565 rapport au Conseil général contenant d'éventuelles observations sur la gestion communale. Une
566 telle commission est nécessaire pour garantir le suivi démocratique de la gestion communale dans
567 les grandes communes, notamment celles issues de fusion de grande ampleur ».

¹ http://www.parlinfo.fr/ch/dl.php/fr/ax-5e12f84c0e7bf/fr_DDE_2019-GC_218_Motion_Loi_communes.pdf



568 Fort de ces éléments, il vous est proposé de mettre sur pied une commission de gestion au début
569 de la prochaine législature, sur la base de la probable évolution de la Loi sur les communes qui en
570 définira plus précisément les attributions, dont les objectifs. Pour compléter ce dispositif, il
571 semblerait pertinent de soutenir notre administration dans le management de la complexité et des
572 risques inhérents par des expertises spécifiques, par exemple en engageant à temps partiel, un-e
573 juriste, voire un-e chargé-e de communication, pour faire écho à l'intervention de M. le Syndic.
574 Cette approche plus équilibrée devrait nous permettre de renforcer la qualité de mise en œuvre des
575 différentes politiques publiques et de leurs processus, car il est fondamental de préserver la
576 confiance accordée par notre population. Face aux enjeux majeurs de la vision stratégique de notre
577 commune, ce n'est pas parce que l'aigle plane désormais dans l'ombre de la Dent-de-Lys qu'il ne
578 faut pas porter un regard critique, conciliant exigence et bienveillance, sur le système de
579 gouvernance de notre collectivité publique et de son administration.

580 Il sera répondu à la présente proposition lors d'une prochaine séance.

581 Ndlr: L'intervention ne portant pas directement sur l'objet et son contenu, elle aurait dû être faite dans
582 les Divers, conformément à l'art. 17 al. 1 et 2 LCo. Elle sera toutefois traitée a priori comme telle et
583 apparaîtra dans le rôle des propositions. Le Bureau et le Conseil communal seront appelés à en
584 déterminer la nature et à en analyser la recevabilité.

585 La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Conseil général prend acte du Rapport de gestion 2019, qui reflète la gestion de la Commune par le Conseil communal.

588 **05 Message no 97 – Service de la voirie – Acquisition d'un agrégat de désherbage – Crédit**
589 **d'investissement de 32 650 francs – Approbation;**

590 **Représentant du Conseil communal**

591 **M. Daniel Maillard, Directeur de la Gestion des déchets.** Le Message no 97 a pour but
592 l'acquisition d'un dispositif de désherbage à destination du Service de la voirie. En effet, à la suite
593 de l'interdiction de certaines substances chimiques, qui étaient utilisées à la base du glyphosate, la
594 Voirie a dû réfléchir à une alternative pour se passer de ces produits. Pour les talus et les surfaces
595 de grande ampleur, la débroussailleuse fonctionne bien. En revanche, pour les bords de route, les
596 bordures et trottoirs situées en ville, c'est plus embêtant. Une alternative a été trouvée: un dispositif
597 qui envoie de l'eau chaude sous pression et qui permet de brûler les racines des mauvaises herbes.
598 Ce dispositif est efficace mais moins que les substances chimiques mais plus en accord avec notre
599 temps et avec l'effort qui doit être fait pour l'environnement. Il a été testé par la Voirie et a donné
600 satisfaction. Le rapport présente quelques données techniques: l'eau ne se chauffe pas toute seule,
601 il faut un peu de mazout. Cependant, en comparaison avec les substances utilisées auparavant,
602 son bilan écologique est meilleur. Cet élément coûte 32 650 francs et sera financé par un
603 prélèvement sur la réserve des véhicules.

Message no 97 du Conseil communal au Conseil général

Objet: Service de la voirie – Acquisition d'un agrégat de désherbage – Crédit d'investissement de 32 650 francs – Approbation

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message no 97 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de 32 650 francs destiné à l'acquisition d'un agrégat de désherbage, pour le Service de la voirie.

But de la dépense

Le crédit d'investissement demandé a pour but de faciliter le travail de désherbage du Service de la voirie et de le rendre plus efficace. Depuis quelques années en effet, l'emploi des produits de synthèses est interdit. Les ouvriers ont continué d'utiliser les débroussailleuses pour l'entretien des surfaces en pente. Or, pour désherber les places pavées, les bordures de route et le cimetière, il existe une nouvelle méthode qui consiste à travailler avec de l'eau chaude. L'eau chaude à 90° degrés Celsius a en effet un impact plus puissant et destructeur sur les racines des plantes que la vapeur. L'effet sur la repousse de la plante sera cependant moins durable qu'avec des produits chimiques. Ce procédé permet toutefois de se conformer aux nouvelles normes en vigueur. Plusieurs essais ont été effectués par le Service de la voirie sur différentes surfaces et le résultat donne satisfaction.



Données techniques de l'agrégat:

- Type de machine: Keckex Komex-M13 – 800
- Autonomie: env. 14 heures
- Puissance thermique en kw: 90 à 100
- Réserve d'eau: 800 litres
- Chauffe-eau Brûleur diesel: consommation de 5 à 8 litres/heure
- Entraînement électrique: 12 V

Plan de financement

Rubriques comptables 2020.097.620/5060.00 qui annulent et remplacent le crédit d'investissement d'intention sous rubriques 2019.991.620/5060.00

Coût total estimé à la charge de la Commune

Fr. 32'650.00

À la charge du budget des investissements 2020

Financé par un prélèvement à la réserve « véhicules » (cf. annexe) prévu au budget de fonctionnement 2020 sous rubrique 990.4820.05 et amorti simultanément par la rubrique 990.3320.56.

Estimation des charges d'exploitation dès 2021

Il n'y a aucune influence sur les charges d'exploitation.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit d'investissement de 32 650 francs destiné à l'acquisition d'un agrégat de désherbage.

Châtel-St-Denis, février 2020

Le Conseil communal

604 **Rapport de la Commission financière**

605 **Mme Anne-Lise Chaperon, Présidente de la Commission financière.** La Commission financière
606 a analysé le Message no 97 et sur l'aspect financier, elle donne un préavis favorable.

607 **DISCUSSION GÉNÉRALE**

608 La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

609 **EXAMEN DE DÉTAIL**

610 **Le Président.** L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant
611 présentée, nous passons à l'examen de détail de l'arrêté relatif à la demande de crédit de 32 650
612 francs, telle que décrite dans le Message no 97.

613 **Article premier**

614 Pas d'observation. Adopté.

615 **Article 2**

616 Pas d'observation. Adopté.

617 **Article 3**

618 Pas d'observation. Adopté.

619 **Titre et considérants**

620 Pas d'observation. Adoptés.

621 **Vote d'ensemble**

622 **À l'unanimité des 48 membres présents, le Conseil général accepte le crédit d'investissement de**
623 **32 650 francs destiné à l'acquisition d'un agrégat de désherbage, pour le Service de la voirie, tel que**
624 **présenté:**

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- le Message no 97 du Conseil communal, du 24 février 2020;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE



Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 32 650 francs destiné à l'acquisition d'un agrégat de désherbage, pour le Service de la voirie.

Article 2

Cet achat sera financé par un prélèvement à la réserve « véhicules » prévu au budget de fonctionnement 2020 et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Châtel-St-Denis, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire:

Le Président:

Nathalie Defferrard Crausaz

Jérôme Volery

625 **Récusation**

626 M. Rodolphe Genoud (UDC-PAI), amodiataire de l'alpage au nom du Syndicat d'alpage de Châtel-St-
627 Denis, se récusé et quitte la salle des débats.

628 **06 Message no 98 – Economie alpestre – Chalet de la Bria – Changement d'une chambre de** 629 **captage et d'une conduite de 250 m¹ – Crédit d'investissement de 37 960 francs – Approbation;**

630 **Représentant du Conseil communal**

631 **M. Steve Grumser, Directeur des Bâtiments.** Le but du Message no 98 est d'assainir l'ancienne
632 chambre de captage et la conduite qui est actuellement remplie de calcaire. La nouvelle chambre
633 de captage sera équipée d'un couvercle avec filtre à pollen et aura une capacité de 600 litres. La
634 conduite quant à elle disposera d'un diamètre plus large. Le coût total est estimé à 52 000 francs,
635 dont il faut séduire les subventions du SAgri à hauteur de 27% soit un montant de 14 040 francs. Il
636 résulte un montant à la charge de la Commune de 37 960 francs. Afin d'assurer une qualité d'eau
637 excellente pour le bétail, le Conseil communal vous propose d'accepter le Message no 98.

Message no 98 du Conseil communal au Conseil général

**Objet: Economie alpestre – Chalet de la Bria – Changement d'une chambre de captage et
d'une conduite de 250 m¹ – Crédit d'investissement de 37 960 francs – Approbation**

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message no 98 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de 37 960 francs destiné au changement d'une chambre de captage et d'une conduite de 250 m¹ au chalet de la Bria.

But de la dépense

Le crédit d'investissement demandé a pour but d'assainir la source du chalet de la Bria, de changer la chambre de captage qui est équipée d'un système de dessablage avec une bonde pour le nettoyage et la vidange, d'un couvercle à clef possédant un filtre à pollen et une réserve de 600 litres d'eau. Par la même occasion l'ancienne conduite sera changée; elle est actuellement remplie de calcaire et de sédiments et son curage est rendu impossible par son diamètre trop petit. Sur la longueur de la nouvelle conduite, trois chambres de visite seront posées pour faciliter son entretien.

Le Service cantonal de l'agriculture (SAgri) a confirmé en février 2020 que ces travaux bénéficieront d'une subvention de 27% sur le 100% du montant total.

Une partie des travaux sera réalisée par le Service de la voirie.

Plan de financement

Rubriques comptables 2020.098.9420/5010.00 et 6610.10 – qui annulent et remplacent le crédit d'investissement d'intention sous rubriques 2019.991.9420/5010.00 et 6610.10



Coût total estimé	Fr. 52'000.00
./. Subventions escomptées du SAgr de 27%	Fr. 14'040.00
Coût total estimé à la charge de la Commune	Fr. 37'960.00
À la charge du budget des investissements 2020	
Financé par un emprunt bancaire.	
Estimation des charges d'exploitation dès 2021	
Il n'y a aucune influence sur les charges d'exploitation.	
Conclusion	
Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit d'investissement de 37 960 francs destiné au changement d'une chambre de captage et d'une conduite de 250 m² au chalet de la Bria.	
Châtel-St-Denis, février 2020	
Le Conseil communal	

- 638 **Rapport de la Commission financière**
- 639 **Mme Anne-Lise Chaperon, Présidente de la Commission financière.** La Commission financière
- 640 a analysé le Message no 98 et sur l'aspect financier, elle donne un préavis favorable.
- 641 **DISCUSSION GÉNÉRALE**
- 642 La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.
- 643 **EXAMEN DE DÉTAIL**
- 644 **Le Président.** L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant
- 645 présentée, nous passons à l'examen de détail de l'arrêté relatif à la demande de crédit de 37 960
- 646 francs, décrite dans le Message no 98.
- 647 **Article premier**
- 648 Pas d'observation. Adopté.
- 649 **Article 2**
- 650 Pas d'observation. Adopté.
- 651 **Article 3**
- 652 Pas d'observation. Adopté.
- 653 **Titre et considérants**
- 654 Pas d'observation. Adoptés.
- 655 **Vote d'ensemble**
- 656 **À l'unanimité des 47 membres présents, le Conseil général accepte le crédit d'investissement de 37 960**
- 657 **francs destiné au changement d'une chambre de captage et d'une conduite de 250 m² au chalet de la**
- 658 **Bria, tel que présenté:**

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS
vu
- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- le Message no 98 du Conseil communal, du 10 mars 2020;
- le Rapport de la Commission financière,
ARRÊTE
Article premier
Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 37 960 francs destiné au changement d'une chambre de captage et d'une conduite de 250 m ² au Chalet de la Bria.
Article 2
Ces travaux seront financés par un emprunt bancaire et amortis selon les prescriptions légales.



Article 3

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Châtel-St-Denis, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire:

Le Président:

Nathalie Defferrard Crausaz

Jérôme Volery

659 **Récusation**

660 M. Rodolphe Genoud réintègre la salle des débats.

661 **07 Rapports des Commissions au Conseil général;**

662 **07.01 Rapport de la Commission des naturalisations**

663 **Mme Marie-Thérèse Genoud, Présidente de la Commission des naturalisations.** La
664 commission des naturalisations de Châtel-St-Denis a siégé à deux reprises depuis le dernier
665 rapport de mai 2019.

666 Nous avons traité 9 dossiers de demande de droit de cité communal concernant deux familles, trois
667 pères célibataires et leur fils et quatre adultes.

668 Nous avons reçu ces personnes et avons constaté que les critères demandés soit la motivation,
669 une bonne intégration et la connaissance de la langue étaient respectées.

670 La plupart vivent dans notre commune depuis de longues années, les plus jeunes y sont scolarisés,
671 certains y sont nés.

672 Tous les dossiers ont été transmis au Conseil Communal avec des préavis favorables.

673 En outre, en octobre, j'ai participé à une séance d'information sur le nouveau droit des
674 naturalisations.

675 En janvier sur mandat du Conseil communal, la Commission s'est réunie pour revoir le règlement
676 du droit de cité communal et y intégrer les modifications nécessaires découlant de la nouvelle loi
677 fédérale.

678 La nouvelle mouture a été présentée et approuvée par nos autorités ainsi que par la direction des
679 institutions du canton de Fribourg.

680 Elle vous sera proposée lors du prochain conseil général.

681 Pour terminer, je tiens à remercier mes collègues pour la bonne entente et l'efficace collaboration
682 qui règnent au sein de notre Commission, ainsi que Mme Nathalie Defferrard Crausaz qui prépare
683 les dossiers, assure le secrétariat et nous fait profiter de son expérience.

684 **07.02 Rapport de la Commission des bâtiments**

685 **M. Steve Grumser, Président de la Commission des bâtiments.**

686 Les cinq membres de la Commission des bâtiments sont répartis au sein des quatre
687 commissions suivantes:

688 1. la commission de bâtisse de l'école des Pléiades, active depuis 2018, compte huit
689 membres. Deux membres de la Commission des bâtiments y sont actifs et ont siégé à quatre
690 reprise durant l'année écoulée. Veuillez prendre note que le chantier arrive à son terme et
691 que l'école sera en fonction dès cet automne.

692 2. la Commission du bâtiment multisports, qui a été formée au début 2019, compte 10
693 membres, dont trois personnes de la Commission des bâtiments. Quatre séances ont eu lieu
694 durant l'année. Une présentation de l'avancement du projet vous a été faite lors de la séance
695 du Conseil général du 3 juin 2020.

696 3. La Commission des vestiaires de la patinoire est composée de 9 personnes, dont une
697 issue de la Commission des bâtiments. Elle est active depuis le début 2019 et s'est réunie
698 quatre fois. Nous avons effectué une visite d'infrastructure similaire et nous sommes rendus
699 à la patinoire de Vallorbe, fraîchement rénovée. Aujourd'hui, ce projet avance un peu moins
700 vite parce que nous sommes en train d'étudier le raccordement au futur chauffage à distance



701 des Paccots afin de récupérer de l'énergie produite par la production du froid. Nous serons
702 en mesure de vous donner des nouvelles de ce projet durant cet automne.
703 4. La commission pour l'AES a été réactivée en 2019, afin de faire avancer le projet qui
704 aujourd'hui est en phase de mise à l'enquête. Parmi les 8 membres, deux sont issus de la
705 Commission des bâtiments. Nous avons visité l'école de Charmey, qui vient d'être rénovée,
706 afin de prendre une option définitive sur l'enveloppe.
707 En conclusion, les membres de la commission ne chôment pas et participent à une
708 commission très intéressante!

709 **07.03 Rapport de la Commission des forêts**

710 **M. Gabriele Della Marianna, Président de la Commission des forêts** La Commission des forêts
711 s'est réunie une seule fois en 2019. Après une courte visite au centre du Bon Riau où l'équipe
712 forestière nous a accueillis, nous avons visité les ateliers pour la production des tables et des
713 fontaines en bois. M. Guy Perroud, Chef du Service des forêts, nous a exposé les différents
714 travaux et projets en cours et futurs pour l'entretien et le bien-être de notre patrimoine
715 forestier. Nous nous sommes ensuite déplacés sur le terrain pour admirer le robot broyeur et
716 débardeur dont le travail est utile depuis le début 2019. Je profite de l'occasion pour remercier
717 les membres du Conseil général pour avoir accordé l'acquisition de cette machine. La visite
718 s'est poursuivie dans le secteur de la Cuva, où nous avons pu voir le nouveau pont, la rampe
719 d'accès aux Vuipay ainsi que le chantier en cours de la nouvelle piste du petit Mology. Cette
720 piste permettra l'exploitation et l'entretien forestiers dans ce massif. En raison de la pandémie
721 de la Covid-19, la visite prévue au printemps 2020 est reportée à l'automne 2020. Ceci est
722 un bref résumé pour la Commission des forêts. Je remercie les membres de la Commission
723 pour leur disponibilité ainsi que M. Guy Perroud et toute l'équipe du Service des forêts pour
724 l'excellent travail accompli durant l'année.

725 **07.04 Rapport de la Commission ECOSOR**

726 **M. Raymond Meyer, Président de la Commission Ecosor.** Je vous présente les activités de la
727 Commission Ecosor.

728 **1. Activités de la Commission**

729 La Commission de surveillance s'est réunie une fois en 2019, le 5 juin, en présence de M. Joël
730 Pythoud, responsable d'exploitation du site ECOSOR.

731 1.1 Usine ECOSOR

732 Lors de notre séance du 5 juin 2019, M. Pythoud nous a parlé du projet de transférer les activités
733 de la Société, de Chatel-St-Denis sur un nouveau site à Vuflens-la-Ville. A l'époque, il était prévu
734 de mettre un terme aux activités à Châtel-St-Denis pendant l'automne 2019. Toutefois, selon des
735 informations reçues dernièrement de M. Pythoud, ainsi que de M. Donzel du Service de
736 l'Environnement (SEn), le permis d'exploitation a été prolongé de 5 mois, pour arriver à échéance
737 le 31 mai 2020.

738 Le SEn a effectué une vision locale du site ECOSOR le 8 juin 2020, et a pu constater l'arrêt de
739 l'activité. L'entreprise ne réceptionne plus de matériaux à Chatel-St-Denis. La halle de stockage et
740 de traitement a été vidée et les canalisations purgées.

741 Concernant les chiffres pour le site ECOSOR, en 2019 une quantité de 16 613.2 tonnes de terres
742 souillées, représentant 43,8%, a été traitée sur site par traitement biologique, par venting
743 (extraction d'air) et par d'autres processus. Le reste a été réacheminé vers d'autres filières de
744 traitement mieux appropriées au degré de pollution de ces terres:

745	• DCMI/DCB (décharge contrôlée pour matériaux inertes /	
746	décharge contrôlée pour matériaux bioactifs)	: 4'100.6 t
747	• Incinération spécialisée	: 14'247.7 t
748	• ESAR (Installation de lavage Eberhard)	: 360.2 t
749	• Autres processus	: 2'644.5 t

750 En 2020, jusqu'à l'arrêt des activités à la fin mai, le site a réceptionné et traité 11 210 tonnes de
751 terres souillées. Aucune statistique n'est actuellement disponible sur les divers modes de
752 traitement.



753 1.2 Décharge d'En Craux
754 Afin d'obtenir des renseignements sur les activités de cette décharge bioactive, nous avons
755 contacté récemment le Service de l'Environnement (SEn). Monsieur Pierre-Yves Donzel nous a
756 transmis un résumé de la situation le 17 juin 2020, dont voici les points principaux :

757 (i) Situation de la décharge
758 Les problématiques ouvertes à ce jour sur le dossier de la décharge d'En Craux concernent
759 essentiellement la gestion des lixiviats (= eaux usées de la décharge), ainsi que des gaz de
760 décharge.

761 Concernant les lixiviats, les quantités plus importantes que planifié initialement impliquent des frais
762 de gestion importants, tant pour le suivi que pour le traitement de ceux-ci qui doit se faire à la
763 station d'épuration (STEP) de Vevey. A ce sujet, une nouvelle convention a été signée entre la
764 Commune de Châtel-St-Denis, le SIGE (Service intercommunal de Gestion), et le DAEC (Direction
765 de l'aménagement, de l'environnement et des constructions) à la fin 2019. Je n'ai malheureusement
766 pas reçu les détails de cette convention.

767 Concernant les gaz, les mesures effectuées en 2019 ont été reconduites en 2020 et les conclusions
768 restent les mêmes, à savoir que des situations dangereuses sont encore décelées dans certaines
769 chambres, nécessitant le maintien des mesures temporaires de protection.

770 (ii) Mandats de Geotest SA
771 Le SEn a mandaté le bureau Geotest SA comme bureau d'aide au maître d'ouvrage, pour le
772 soutenir dans le suivi de la décharge.

773 Le bureau Geotest a eu notamment comme mission d'établir un rapport sur l'état de la décharge
774 et de ses infrastructures. Etant donné que le SEn a demandé plusieurs compléments durant le
775 deuxième semestre de 2019, la version finale du rapport vient à peine de leur être transmise. Le
776 SEn doit maintenant l'évaluer en détails et pourrions nous transmettre des informations à ce sujet
777 quand cette évaluation sera terminée.

778 Le bureau Geotest a également travaillé sur les différentes mesures qu'on pourrait prendre pour
779 améliorer la qualité des lixiviats, qui doivent pour l'heure encore être traités dans une STEP, en
780 intégrant la problématique observée au niveau du gaz. Ces mesures sont également en cours
781 d'évaluation.

782 (iii) Suivi de la décharge
783 En parallèle aux réflexions sur l'état de la décharge et aux mesures à prendre, le suivi de la
784 décharge se poursuit avec en particulier le contrôle de la qualité des lixiviats et des eaux
785 souterraines en amont et en aval du site, ainsi que le contrôle des gaz et de la stabilité du site.

786 **2. Conclusions et propositions**

787 En conclusion, notre surveillance de l'usine ECOSOR est arrivée à son terme avec l'arrêt de leurs
788 activités sur notre commune. Toutefois, la décharge d'En Craux nécessite encore une surveillance
789 attentive de notre commission, dite « ECOSOR ».

790 Je constate que le moment est venu de renommer notre commission en tant que « Commission de
791 l'environnement ». Mise à part la décharge d'En Craux, il y a certainement d'autres sites qui
792 méritent une surveillance de la part d'une commission ad hoc.

793 Je propose, donc, que le Conseil général entre en matière pour cette modification de nom, dès que
794 possible.

795 Je remercie tous les membres de la commission pour leur engagement et je vous remercie de votre
796 attention.

797 **Le Président.** Le Conseil communal souhaite-t-il intervenir par rapport à cette demande?

798 Il sera répondu à la présente proposition lors d'une prochaine séance.

799 Ndlr: Cette proposition sera traitée a priori comme telle et apparaîtra dans le rôle des propositions. Le
800 Bureau et le Conseil communal seront appelés à en déterminer la nature et à en analyser la recevabilité.

801 **07.05 Rapport de la Commission 4 saisons**

802 **M. Alexandre Huwiler, Président de la Commission 4 saisons.** J'ai le plaisir de vous présenter le rapport
803 de la Commission Tourisme 4 saisons. La Commission s'est réunie à quatre occasions. Lors de
804 notre première rencontre, le règlement de notre commission a été établie ainsi que les différentes
805 fonctions qui ont pu être attribuées. Lors de notre deuxième rencontre, nous avons été reçus par
806 l'Office du Tourisme de Châtel-St-Denis, Les Paccots et région (OT), qui nous a présenté son
807 fonctionnement ainsi que les différentes activités proposées. Nous avons ainsi pu observer le
808 nombre important de propositions que les visiteurs de notre belle région ont la possibilité de suivre.



809 Sa Directrice, Mme S. Reymond, nous a également présenté différents projets en cours de
810 réactualisation. Nous avons remarqué qu'il est parfois difficile de faire passer ou évoluer des projets
811 au vu du nombre important d'acteurs qu'il faut convaincre. Lors de notre troisième rencontre, notre
812 Conseiller M. Jérôme Allaman nous a présenté le rapport Préalpes - Vision 2030 ainsi que le projet
813 de développement de l'offre VTT aux Paccots et à Rathvel. Il a terminé par la rubrique du budget
814 2020 relative au Tourisme. Lors de notre dernière séance, M. Laurent Berthoud du Service
815 technique nous a présenté la future traversée des Paccots ainsi que les aménagements relatifs au
816 tourisme. Une présentation des comptes et du rapport de gestion 2019 concernant le tourisme nous
817 a été faite. Une discussion sur les différents objets en cours ainsi que sur les futurs projets a été
818 engagée. Après cet état des lieux, la Commission se penchera sur les projets à développer.
819 D'ailleurs, une prochaine rencontre est déjà agendée. Un grand merci à tous les membres pour leur
820 intérêt ainsi qu'à notre secrétaire Mme N. Defferrard Crausaz pour son excellent travail.

821 **07.06 Rapport de la Commission d'aménagement**

822 **M. Thierry Bavaud, Président de la Commission d'aménagement.**

823 J'ai le plaisir de vous présenter le rapport de situation sur l'évolution du plan d'aménagement de
824 notre commune.

825 Une séance initialement prévue le 19 Mars 2020 s'est déroulée à la salle de l'Aigle en date du 18
826 juin 2020.

827 Le contenu de cette séance selon l'ordre du jour traitait 5 points:

- 828 1. Plan d'aménagement local (PAL) (état de la procédure)
- 829 2. Message no 93: réalisation du solde des constatations forestières
- 830 3. Message no 94: PAD 34 Zone industrielle Sud
- 831 4. PAD 36 Fossiaux
- 832 5. PAD 35 Gare de Châtel-St-Denis

833 **1. PAL**

834 Le PAL de Châtel-St-Denis a été approuvé le 28 juin 2018.

835 De nombreuses conditions d'approbation ont nécessité une publication complémentaire le 28 juin
836 2019. Celle-ci a suscité 12 oppositions et une remarque.

837 Sur ces 12 oppositions, 10 concernent la zone de loisirs affectée au secteur du Rotsé.

838 Après avoir organisé les séances de conciliation, le Conseil communal a levé 2 oppositions et
839 décidé de revoir sa décision quant à la zone de loisirs du Rotsé. En effet, l'activité équestre ayant
840 disparu, le Conseil communal a décidé de réaffecter ce secteur à la zone agricole.

841 Cette décision a débouché sur une nouvelle publication qui a suscité 1 opposition du propriétaire
842 du Rotsé. La séance de conciliation a eu lieu le 24 juin 2020 dans les locaux de la salle de l'Aigle.
843 Ce n'est qu'à l'issue de cette procédure complémentaire que le dossier final du PAL pourra circuler
844 dans les services cantonaux pour approbation définitive. Afin de rester objectif, je ne peux pas vous
845 communiquer de dates.

846 **2. Réalisation du solde des constatations forestières (Message no 93)**

847 Je souhaitais donner une information sur le contenu du Message no 93. Etant donné qu'il a déjà été
848 voté et accepté en séance du 3 juin 2020, j'y renonce.

849 **3. PAD 34 Zone industrielle Sud (Message no 94)**

850 Je souhaitais également donner une information sur le contenu du Message no 94. Etant donné
851 qu'il a déjà été voté et accepté en séance du 3 juin 2020, je ne m'attarderai pas sur ce point non
852 plus.

853 Néanmoins, l'ensemble de la Commission du PAL est très intéressé par une séance commune
854 avec le bureau d'urbanisme qui pilotera l'exécution de ce mandat. Dès lors, nous organiserons la
855 première séance en présence de la Commission du PAL *in corpore* pour débiter ce mandat.

856 **4. PAD 36 Fossiaux**

857 Concernant le PAD 36, une information a été donnée sur le déroulement des travaux du projet TPF
858 Immo, qui se nomme *Chrysalide*. Les travaux ont officiellement débuté le lundi 9 février 2020, pour
859 une durée estimée à quatre ans.



860



861

862 **5. PAD 35 Gare de Châtel-St-Denis**

863 Le PAD 35 Gare de Châtel-St-Denis a été publié le 9 juin 2017 et a suscité 5 oppositions qui sont
864 actuellement en cours de traitement à la DAEC. Depuis cette publication, nous sommes toujours
865 dans l'attente d'une décision de la DAEC, ceci malgré plusieurs études complémentaires
866 exécutées à la demande de cette même Direction.

867 Je ne vous cache pas mon étonnement, je dirais même agacement face à cette situation qui devient
868 urgente pour notre ville. En effet, tous les citoyens Châtelois subissent au premier chef les
869 désagréments engendrés par les recours des associations. Etant donné que la RC2 ne sera pas
870 mise en fonction comme prévue, une solution provisoire est actuellement à l'étude.

871 Voilà en substance, le rapport de la commission PAL pour cette année.

872 **07.07 Rapport de la Commission Energie**

873 **M. Jérôme Lambercy, Président élu, Président de la Commission Energie.** Au nom de la
874 Commission Energie, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport de l'année écoulée.

875 La commission s'est réunie à quatre reprises durant cette période pour suivre et participer aux
876 développements en cours et discuter de nouvelles initiatives.

877 Les événements les plus marquants furent la participation de la Commission Energie au Comptoir
878 de la Veveyse, en octobre 2019, ainsi que la mise en service, en décembre 2019, du nouvel
879 éclairage de Noël sur le territoire Communal.

880 Le Comptoir de la Veveyse fut une excellente occasion de communiquer aux citoyens châtelois,
881 veveysans et d'ailleurs, le travail de la commission et les différents projets communaux en lien avec
882 l'énergie.

883 Concernant l'éclairage de Noël, nous avons pu l'admirer en avant-première, lors d'une visite avec
884 les services communaux. Nous avons tous été enchantés du résultat obtenu et du bon déroulement
885 de son déploiement. Merci à tous ceux qui ont contribué à ce projet, ainsi qu'à la confiance
886 témoignée par le Conseil général lors du vote d'acceptation en mars 2019.

887 Enfin, en marge des activités précitées, les membres de la commission ont également participé aux
888 différentes commissions de bâtisse (école des Pléiades, bâtiment multisports du Lussy, bâtiment
889 de la Châteloise pour l'AES, vestiaires et buvette de la patinoire) pour assurer le suivi des
890 constructions en cours du point de vue énergétique.

891 Concernant les projets à venir, nous discutons actuellement de nouvelles installations solaires sur
892 les bâtiments communaux, en construction ou existants, ainsi que du concept communal en lien



893 avec l'autoconsommation de la production de ces installations. Une présentation d'une étude
894 commandée par le Conseil communal s'y rapportant aura lieu début juillet.

895 La re-certification du label « Cité de l'énergie » est également en bonne voie. Les nombreux projets
896 en développement et les actions récentes de la Commune en lien avec l'utilisation efficace de
897 l'énergie devraient même permettre d'obtenir le label GOLD.

898 A noter finalement les projets qui sont actuellement suivis, ont débuté récemment ou sont planifiés:

- 899 • Centrale de chauffe, secteur de l'ancienne gare;
- 900 • Parking de covoiturage, avec déploiement de borne de recharge électrique;
- 901 • Un concept « Fontaine à eau », concernant la consommation d'eau potable des sources de la
902 commune et de vaisselles réutilisables pour les bâtiments communaux;
- 903 • L'évaluation du parc de véhicules des services communaux;
- 904 • Un fonds d'encouragement en faveur de l'efficacité énergétique et du développement durable
905 relevant de projets publics ou privés.

906 Je tiens à remercier tous les membres de la commission énergie pour leur travail, leur engagement
907 et la motivation dont ils ont fait preuve tout au long de l'année.

908 **Le Président** remercie les différents intervenants pour la qualité de leur rapport ainsi que les membres des
909 différentes commissions pour leur engagement tout au long de l'année.

910 **Présidence**

911 **Le Président.** En vue de l'ouverture et du traitement du point suivant et conformément à l'art. 32 al.
912 3 LCo, je cède la présidence de cette séance et la remets à mon vice-président, M. Jérôme
913 Lambercy. Je souhaite en effet être libre de prendre la parole en tant que Président de la Commission
914 de la Maison St-Joseph pour rapport.

915 **M. Jérôme Lambercy, Président élu.** Nous passons au point 8 de l'ordre du jour concernant le
916 rapport de la Commission St-Joseph. Je cède la parole à M. Jérôme Volery, Président de la
917 Commission de la Maison St-Joseph.

918 **o8 Rapport 2019 de la Commission de la Maison St-Joseph**

919 **M. Jérôme Volery, Président de la Commission St-Joseph.** Je vais vous lire le rapport d'activités
920 2019 du «Charitable Hospice St-Joseph» (ci-après: Maison St-Joseph, MSJ).

921 **Composition du Conseil de fondation 2019**

922 Mme Anne-Lise Wittenwiler, Présidente,
923 M. Pierre Balmat, vice-Président, et référent pour les bâtiments,
924 M. Damien Colliard, membre, représentant de la Commune, Syndic,
925 M. Daniel Figini, membre, référent pour le personnel,
926 M. Jérôme Volery, membre, référent pour les domaines
927 Mme Marielle Colliard, membre, référente pour les finances,
928 M. Philippe Vial, membre,
929 M. François Loup, Directeur de la MSJ et secrétaire du Conseil de fondation (ci-après: CF).

930 Au cours de l'année 2019, le CF a siégé à dix reprises afin de suivre l'ensemble des dossiers de la
931 fondation. D'autre part, le Directeur et la Présidente se sont rencontrés 3 à 4 fois par mois, selon les
932 nécessités, pour régler les affaires courantes de la fondation.

933 **La Maison St-Joseph en chiffres**

934 *Longs, courts séjours et foyer de jour:*

935 Distribution des séjours: la MSJ offre les services suivants: Long Séjour (LS), Court Séjour (CS) et
936 Foyer de Jour (FJ). La distribution des personnes ayant effectué des séjours en 2019 est de 115
937 habitants en LS (+18 par rapport à 2018), 23 résidents en CS (+12 par rapport à 2018) et de 35
938 hôtes au FJ (-9 par rapport à 2018). Nombre d'habitants: au 31.12.2019, la MSJ comptait 83
939 habitants (contre 81 en 2018), dont 55 femmes et 28 hommes. L'âge moyen de l'ensemble des
940 habitants était de 84 ans pour les longs séjours (85 ans en 2018). Sur les 35 personnes admises
941 durant l'année (30 en 2018), 11 habitants, soit un peu moins d'un tiers, avaient leur domicile légal à
942 Châtel-St-Denis. Sur les 83 habitants que comptait l'établissement au 31 décembre, 32 habitants
943 étaient de Châtel-St-Denis, soit 38%.



944 Total des journées habitants: au 31.12.2019, la MSJ dénombrait 30 864 journées habitants (longs +
945 courts séjours), soit une augmentation de 5,3% par rapport à 2018 (27 471 journées habitants). Le
946 taux d'occupation est de 100,6% (95,1% en 2018) au 30 septembre.

947 Coût par journées-résidents: Si l'on considère l'ensemble des charges d'exploitation 2019 (sans le
948 foyer de jour et la cafétéria) qui s'élève à 11 587 672 francs divisé par le nombre de journées-
949 habitants, nous avons un coût moyen de 375 fr. 80 par jour et par habitant, soit une augmentation
950 de 14 francs comparativement à 2018 (361 fr. 80), due principalement à la nouvelle infrastructure.
951 Foyer de jour: Le taux d'occupation est de 55,06% contre 59,31% durant l'année 2018.

952 **Personnel**

953 La MSJ comptait au 31 décembre 2019, 132 employé(e)s (122 en 2018) représentant 132,39
954 équivalents plein temps. L'administration comptait 4 employés, y compris une apprentie de
955 commerce, l'intendance 30, dont deux apprentis et les soins 98 (dont 3 apprentis).

956 Le taux d'absences maladie-accident est de 7,08% dans le secteur accompagnement (soins +
957 animation) (soit une hausse de 0,69% par rapport à 2018) et de 6,93% dans le secteur exploitation
958 (soit une hausse de 2,01%). Le taux de rotation est de 5,66% (4,91% en 2018).

959 **Départ**

960 Au 31 décembre 2019, le Dr. Jean-Louis Berney a décidé après plus de 20 ans d'activité en tant que
961 médecin-répondant au sein de la MSJ de prendre une retraite bien méritée. Il sera remplacé par la
962 Dresse Sophie Schaller Bugnon. De même, Mme Anne-Lise Wittenwiler a décidé de cesser ses
963 fonctions au sein du Conseil de fondation de la MSJ en tant que Présidente. Elle sera remplacée par
964 votre serviteur, Jérôme Volery. Nous tenons à les remercier tous deux très chaleureusement pour
965 leur dévouement ainsi que l'immense travail accompli.

966 **Bâtiments**

967 La commission de bâtisse de la rénovation de la MSJ a siégé à deux reprises. Elle se compose des
968 membres suivants:

- 969 • Président: Roland Mesot
- 970 • Membre du CF: Anne-Lise Wittenwiler, Pierre Balmat, Philippe Vial
- 971 • Représentants des communes de la Veveyse: Stéphane Pauli, Raymond Devaud
- 972 • Architecte et Ingénieur: Blaise Tardin (Tardin-Pittet Architectes), AndrésTovar (Tardin-Pittet
973 Architectes), Jean-Marc Brülhart (SACAO)
- 974 • Directeur MSJ: François Loup

975 Des retouches ont été effectuées et les défauts relevés en 2018 corrigés. Les améliorations au
976 niveau de la décoration vont être apportées durant l'année comme prévu. En effet, certains travaux
977 ne sont pas encore finalisés, comme la remise en état de la place sise en face de la ferme, qui a
978 servi de parking durant le chantier. Par conséquent, les comptes ne sont pas encore bouclés. La
979 prévision du solde final de la réserve s'élève à ce jour à 33 962 francs. Cette somme pourrait être
980 utilisée, entre autres, pour acquérir du mobilier supplémentaire.

981 Malgré cette situation intermédiaire, la consolidation de l'hypothèque a été finalisée auprès de la
982 Banque cantonale de Fribourg (BCF). L'année 2019 a permis de mettre en exergue d'importants
983 défauts d'étanchéité de l'ensemble des salles de bain du bâtiment Niremont (rénové). Une contre-
984 expertise a permis de conclure que l'étanchéité de l'entier des salles de bain devait être rénover
985 Dans un second temps, M. Luc Girard, ingénieur EPFZ SIA est mandaté pour un second avis et
986 déterminer les responsabilités et rôles de chacun. Ces travaux seront entrepris durant l'année
987 2020 et couverts par les assurances des différents intervenants.

988 **Domaines**

989 Pour rappel, la fondation possède trois domaines agricoles:

- 990 a) Le domaine du Gaudex
- 991 b) Le domaine du Crêt-du-Melay
- 992 c) Le domaine de la Racca

993 L'ensemble de ces domaines est loué à des agriculteurs pour l'exploitation.

994 **Finances**

995 Le compte de résultat 2019, y compris le compte d'exploitation, s'est clôturé avec une perte de
996 407 915 francs. L'augmentation de 2 francs/jour du prix de pension par la Direction de la Santé et
997 des Affaires sociales (DSAS) depuis 2019 ne permet pas encore de couvrir les charges d'exploitation
998 malgré un effort constant à la baisse des coûts sans mettre en péril l'accompagnement des résidents.
999 Dans un but de transparence, il s'agit de permettre à chacun d'avoir une vision la plus objective
1000 possible. Je souhaite apporter quelques précisions:



- 1001 - Avant tout, contrairement à la décision prise par l'Association des communes, le Conseil ne veut
1002 pas rendre compte des mesures qui toucheraient au Règlement du personnel avant l'intégration
1003 des EMS au RSSV. Depuis 2001, la MSJ octroie trois jours de congé annuels supplémentaires au
1004 personnel. Cette prérogative a coûté en 2019 50 170 francs, non pris en charge par l'USAF pour
1005 le personnel soignant et 31 560 francs pour le personnel d'exploitation. Pour que je puisse
1006 annoncer cela, une partie des salaires du personnel soignant est prise en charge par l'Etat pour
1007 un montant de 23 647 fr. 50. Le pont AVS du personnel d'exploitation s'élève à 48 372 francs.
- 1008 - La construction et la rénovation de l'établissement ont augmenté les volumes de 50%
1009 correspondant à une surface de plancher supplémentaire de 2410 m² et ne permet donc pas une
1010 diminution de la dotation du personnel hôtelier. Il faut noter également l'augmentation de 34 salles
1011 de bain, du nombre de baies vitrées ainsi que du matériel exigeant un entretien coûteux et
1012 périodique;
- 1013 - À la suite de ces explications, vous vous demandez quelles sont les mesures mises sur pied par
1014 les Communes. Depuis 2016, la MSJ a mis en place plusieurs mesures d'économie. Dans un
1015 premier temps, elle a décidé de changer certains fournisseurs, de supprimer les allocations
1016 d'ancienneté du personnel travaillant depuis 25 ans au sein de la Maison, de ne pas engager un
1017 responsable technique. Lors de l'établissement du budget 2020, sur proposition de la Direction, le
1018 Conseil a intensifié ces mesures en diminuant le taux d'activité de l'intendante à la suite de son
1019 départ au 31 décembre 2019. L'engagement a été repoussé au 1^{er} avril 2020, à un taux de 50%,
1020 alors qu'il était à 100%. L'économie se chiffre à 82 420 francs pour l'année 2020 puis à 65 940
1021 francs par an. De plus, il a été décidé, à la suite du départ à la retraite de la titulaire au 31 juillet
1022 2020 d'engager une assistante de direction à 80% au lieu d'un 100%. L'économie se chiffre à
1023 26 340 francs pour 2020 puis à 52 680 francs par an. Les tâches qui ne pourront pas être
1024 assumées par ces deux responsables, en lien avec la baisse du taux d'activité, seront reprises par
1025 le Directeur (salaires, organisation des équipes, travail administratif de l'intendance). Je tiens à
1026 mentionner qu'il s'agit d'un essai et que, si ces mesures devaient mettre en péril le bon
1027 fonctionnement de l'établissement, le Conseil serait dans l'obligation de revenir à la dotation
1028 d'origine.
- 1029 - Enfin, pour combler le déficit budgétaire 2020, le Conseil de fondation a décidé de vendre le terrain
1030 du Gaudex à son fidèle locataire. Les démarches sont en cours.
- 1031 - Malgré son déficit structurel, dont l'héritage remonte à plusieurs années en arrière, la MSJ a réussi
1032 à dégager en 2019 un cash-flow de 366 000 francs grâce à l'excellent taux d'occupation ainsi qu'à
1033 l'apport des Communes de la Veveyse aux amortissements liés à la rénovation de l'établissement.
1034 La société fiduciaire a donc révisé dans un contrôle restreint les comptes de la MSJ pour l'année
1035 2019 et a présenté son rapport final le 15 juin 2020. Je remets ce jour le rapport de l'organe de
1036 révision Fidac Conseils Sàrl au Conseil communal. Les comptes 2019 ont été acceptés par le
1037 Conseil de fondation lors de la séance du 15 juin 2020.
- 1038 **Mise en place de la nouvelle loi sur les prestations médico-sociales (LPMS) du 12 mai 2016**
1039 Pour rappel, l'ensemble des communes de la Veveyse a accepté le budget 2019 de la MSJ,
1040 largement déficitaire et a décidé de donner mandat au Comité directeur du RSSV dont l'objectif a
1041 été de trouver une solution au déficit. Deux groupes de travail ont été créés en plus chargés
1042 d'élaborer un mandat de prestations entre l'Association des Communes de la Veveyse (ACV) et
1043 les deux EMS qui s'y trouvent. Le premier est arrivé à repenser la gouvernance et l'organisation
1044 du Bureau tandis que le second a réfléchi sur les solutions afin d'éviter d'éventuels futurs déficits
1045 en s'appuyant sur les synergies entre les EMS. Le premier groupe de travail a mené à bien sa
1046 mission puisqu'un contrat de prestations a pu être signé le 30 octobre 2019 permettant de combler
1047 le vide juridique dans lequel se trouvaient les deux EMS depuis le 1^{er} janvier 2018. Ce contrat
1048 prévoit les conditions-cadre permettant, entre autres, de couvrir les coûts socio-hôtelières non
1049 financés à ce jour et qui devraient être pris en charge par les Communes. Parallèlement, une étude
1050 approfondie a été demandée par l'ACV afin d'étudier la faisabilité d'intégrer le Bureau au RSSV au
1051 1^{er} janvier 2021, comme le stipulait la convention signée en 2014 liant l'ensemble des Communes
1052 du district aux deux établissements.
- 1053 **Soins palliatifs**
1054 Le 16 décembre 2019, l'équipe d'audit AFIPA a donné son avis favorable pour le renouvellement
1055 de la certification palliative en gériatrie. Elle a relevé que les soins palliatifs, au sein de
1056 l'établissement s'exerce dans un rapport positif à la vie qui s'inscrit pleinement dans une recherche
1057 de sens, sens à donner à la médecine et aux soins lorsque la maladie a gagné la partie, sens à
1058 donner à la fin de vie pour qu'elle garde sa saveur et enfin sens à donner à la relation soignant-
1059 soigné pour que s'établisse un rapport de confiance et d'égalité.



- 1060 **Service civil**
1061 L'année 2019 a permis à deux civilistes d'effectuer leur service civil au sein du service intendance-
1062 cuisine et animation.
- 1063 **Conclusion**
1064 La MSJ est une institution reconnue, où les résidents sont au centre des préoccupations tant du
1065 personnel et de la Direction, ainsi que du Conseil de fondation. Par leurs mesures et leurs
1066 décisions, le Conseil de fondation et la Direction cherchent à léguer une situation pérenne au RSSV
1067 et ne souhaitent en aucun altérer la qualité des soins et le confort des habitants de la MSJ.
1068 Je tiens à remercier l'ensemble des collaborateurs de l'institution, le Conseil de direction avec, à
1069 sa tête M. François Loup, tous mes collègues du Conseil de fondation, la Commission de bâtisse,
1070 les résidents et les Communes de la Veveyse.
- 1071 Pour le Conseil de fondation de la Maison St-Joseph
1072 Jérôme Volery, Président, le 24 juin 2020
- 1073 **M. Jérôme Lambercy, Président élu.** Je remercie M. Volery pour la présentation du rapport de la
1074 Commission du Charitable Hospice St-Joseph dite Maison St-Joseph et remets les rênes à notre
1075 Président en titre.
- 1076 **Présidence**
- 1077 M. Jérôme Volery reprend la présidence de la séance.
- 1078 **09 Divers.**
- 1079 **A. Réponses aux questions laissées en suspens**
- 1080 - **no 45 de Mme Carine Meyer (UO+PS) relative à la traversée de la route de la Coula de la Gare en**
1081 **direction des écoles**
- 1082 **M. Daniel Maillard, Conseiller communal en charge des routes, transports et**
1083 **télécommunications.** Je réponds à la question de Mme Carine Meyer posée le 9 octobre 2019.
1084 En ce qui concerne la Route de la Coula, aucune infrastructure lourde n'est projetée, que ce soit
1085 un passage sous-voie ou une passerelle qui enjambrerait la route. La traversée se fera par un
1086 passage pour piétons. Vous avez peut-être remarqué que le carrefour de la Croix de Nervaux a
1087 été réaménagé afin de mieux définir les espaces et laisser davantage d'espace aux piétons: la
1088 route sera moins large pour que le flot des élèves se rendant à l'école secondaire soit plus
1089 confinée et qu'elle ait lieu à un endroit mieux défini et surtout plus respecté par les usagers.
- 1090 En ce qui concerne l'ancienne gare et le secteur des Pléiades, en lien avec l'accès à la nouvelle
1091 école, deux passages pour piétons ont été créés et, afin d'assurer la sécurité du cheminement
1092 des élèves, ceux-ci seront accompagnés et encadrés par des patrouilleurs adultes. Cette option
1093 est déjà en vigueur dans d'autres endroits de la commune et pour ce faire, le Conseil communal
1094 a engagé deux nouvelles patrouilleuses adultes qui assurent la traversée des enfants à la route
1095 des Pléiades, directement devant l'entrée de l'école et au passage pour piétons qui se situe
1096 devant la Vinotek.
- 1097 **Mme Carine Meyer** se déclare satisfaite de la réponse.
- 1098 **B. Nouvelles questions**
- 1099 - **no 51 de Mme Chantal Honegger (UDC-PAI) relative à la version allemande du site Internet communal**
- 1100 **Mme Chantal Honegger, Vice-Présidente élue, UDC-PAI.** Les mots qui vont suivre relèvent d'une
1101 suggestion personnelle. Je remercie vivement l'administration communale de son effort à faire
1102 progresser le bilinguisme français-allemand au sein de la Veveyse, considérant qu'il s'agit d'un
1103 district francophone. À ce titre, je salue votre choix de présenter le site Internet communal dans les
1104 deux langues. Ce site Internet est une ressource précieuse et indispensable pour nos concitoyens.
1105 Toutes les informations nécessaires et utiles y sont accessibles en tout temps. Mais c'est
1106 également une importante carte de visite. Je me permets donc de partager avec vous les
1107 remarques concernant la traduction allemande et les informations présentées. En effet, j'ai eu le
1108 regret de constater que celles-ci sont plutôt rudimentaires et contiennent de nombreuses fautes



1109 d'orthographe. Je suggère donc à la Commune d'utiliser tous les moyens et ressources
1110 disponibles, afin de pouvoir fournir une traduction de qualité aux utilisateurs de ce site Internet ou
1111 de ne maintenir qu'une seule langue, ce que, personnellement, je trouverais dommage.

1112 Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

1113 - **no 52 de M. Hubert Demierre, UDC-PAI, relative à la pose de panneaux « bonne conduite » sur les**
1114 **itinéraires de randonnée**

1115 **M. Hubert Demierre, UDC-PAI.** Ceci est une proposition. Depuis le début de l'année 2020, nos
1116 chemins de randonnée et nos routes de montagne deviennent de plus en plus prisés. Voilà une
1117 des conséquences de la période de confinement liée à la pandémie Covid-19. Afin de minimiser
1118 les conséquences d'un afflux de personnes et de favoriser une bonne entente entre les différents
1119 acteurs de nos alpages, je propose que la Commune mette en place des panneaux dits de "bonne
1120 conduite" aux différentes places de parc et aux différents départs de chaque sentier pédestre. Je
1121 suis conscient que la majorité des personnes jouent le jeu mais malheureusement pas toutes!

1122 **M. le Syndic.** Le Conseil communal s'est rendu compte, notamment lors de sa tournée des
1123 montagnes, qu'il subsistait un manque d'informations relatif aux promeneurs de chiens qui nettoient
1124 leur animal dans les abreuvoirs des bovins. Votre intervention vient compléter notre constat et nous
1125 en prenons bonne note.

1126 Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

1127 **C. Information du Conseil communal**

1128 **Test de balayeuses**

1129 **M. Daniel Maillard, Conseiller communal en charge de la Gestion des déchets.** Dans le cadre
1130 de la planification du renouvellement des véhicules, le Service de la voirie prévoit le remplacement
1131 d'une des balayeuses. Afin de choisir au mieux le nouveau véhicule, des tests vont être effectués
1132 le 8 et 9 juillet prochain. Deux types de balayeuses vont être testés: une à contact thermique, de
1133 plus petite taille que celles que nous connaissons, et une autre, électrique, pour déterminer si l'une
1134 ou l'autre pouvait convenir au balayage de notre Ville et faire un choix en connaissance de cause.
1135 Par conséquent, si les 8 et 9 juillet, vous voyez des engins particuliers qui ne font pas de bruit en
1136 balayant, vous pouvez vous y intéresser car ils équiperont peut-être le Service de la voirie dans les
1137 années à venir.

1138 **D. Allocution de fin d'année présidentielle**

1139 **M. Jérôme Volery, Président sortant (PDC).** Alors, voilà c'est fini. Je ne peux pas trop me plaindre
1140 sur la durée car le délai a été rallongé. Si je voulais prolonger mon mandat jusqu'au 8 juillet,
1141 impossible juridiquement mais professionnellement également, car, comme vous le savez toutes
1142 et tous, un enseignant ne travaille pas l'été! (*rires*)

1143 Comblé je suis, car l'année 2019 à 2020 ne résume pas qu'à des séances mais à des rencontres
1144 en divers lieux: alpages, souper des enseignants, 1^{er} août, Fête des vigneron, comptoir, souper
1145 du personnel, inauguration de la gare, et j'en oublie... Merci pour ces échanges! Il fait bon vivre au
1146 sein de l'administration communale et dans notre commune. Je tiens encore à adresser quelques
1147 mercis plus particuliers:

1148 - à vous, chers collègues, aussi appliqués qu'attentifs à en faire pâler mes élèves!

1149 - à toi, Jérôme, toujours bon conseiller et fidèle à une nouvelle doctrine: attendre aussi vite que
1150 possible et aussi lentement que nécessaire. Je te souhaite une belle présidence!

1151 - aux membres du Bureau, mes bons conseillers pédagogiques!

1152 - à mon parti pour m'avoir fait confiance et m'avoir soutenu tel un enseignant formateur!

1153 Donc, après m'avoir transmis, évalué, créé, rédigé, corrigé, conseillé, approuvé, réprimé - ah non,
1154 ça pas! - étonnant pour un enseignant - je rends mon matériel et m'appête à quitter le devant de
1155 la salle pour de courtes vacances cette fois - cela est aussi bizarre pour un enseignant - mais avant
1156 d'éteindre la lumière, je dois mettre encore quelqu'un en lumière et ce n'est autre que Nathalie.
1157 Nathalie, c'était mon Daniel Koch. Je crois que son nom résume l'importance de Nathalie pour un
1158 président. Donc: un merci chaleureux! et je pense qu'elle a droit à des applaudissements mérités.
1159 (*Applaudissements*).



- 1160 La parole n'étant plus demandée, je clos donc cette volée 2019-2020 et vous envoie tous, à 22.12
1161 heures, en vacances! Merci!
- 1162 *Applaudissements nourris de l'assemblée.*
- 1163 La séance est levée à 22h12.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire:

Le Président:

Nathalie Defferrard Crausaz

Jérôme Volery